

► Associations

Les rencontres Nord/Sud
vont au Brésil

p. 7

► Sport

Du handball à Saint-Agrève

p. 19

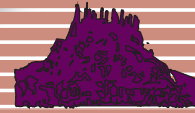
► A savoir

Nouveau mode de scrutin
pour les municipales

p. 32

LES ECHOS DU

ChiniaC



Le Monte-Carlo, voitures anciennes

n° 69

- 1 **Edito**
- 2 **Vie municipale et économique**
- 4 **Associations**
- 9 **Écoles**
- 14 **Social**
- 16 **Vie et nature**
- 19 **Sport**
- 21 **C'était hier**
- 24 **Tourisme**
- 25 **Culture**
- 31 **A savoir**
- 35 **État civil**
- 36 **Guide pratique**

Les Échos du Chiniac

Directeur de la publication : Maurice Weiss

Dépôt légal : 4^{ème} trimestre 2013

Régie publicitaire, mise en page et impression :

Imp. Roux Tence Tél. 04 71 59 80 85

Imprimé sur papier PEFC

Aux correspondants :

remerciements pour les courriers transmis par e.mail.

S.V.P. ne pas omettre d'indiquer le nom de

l'association et celui de l'auteur de l'article.

Pour les Échos du Chiniac de juillet 2014 n°70

Date limite de remise des articles : 15 mai 2014

Chères saint-agrévoises,
Chers saint-agrévois,

Vous recevez le dernier bulletin municipal de cette mandature durant laquelle nous avons essayé de développer l'information en diffusant, en plus de ce bulletin, deux fois par an le Petit Echo et également en tenant deux fois par an des réunions publiques d'information et d'échange qui ont toujours connu une bonne fréquentation.

Nous vous informons également dans ce bulletin du changement de mode de scrutin lors des prochaines élections municipales des 23 et 30 mars prochains. Désormais, comme toutes les communes de plus de 1000 habitants, au lieu de 3500 auparavant, nous aurons un scrutin de liste n'autorisant plus ni la suppression ni le rajout de noms sur le bulletin de vote. Pour la première fois les conseillers communautaires seront élus au suffrage universel sur une liste qui figurera sur le même bulletin que les candidats à l'élection municipale.

Quelques projets sont en cours d'achèvement ou démarreront dès la fin de l'hiver. C'est le cas de la chaufferie bois, du relais de services publics, de la réalisation d'une rampe d'accès pour les personnes à mobilité réduite au centre socioculturel en même temps qu'un petit aménagement de l'espace devant le centre.

Nous pensons bien sûr à toutes les associations et leurs bénévoles qui ont fait le succès de toutes les manifestations au cours de ces années en terme d'animation, d'embellissement du village, de services rendus, etc. Nous tenons à leur adresser nos très sincères félicitations et nos remerciements.

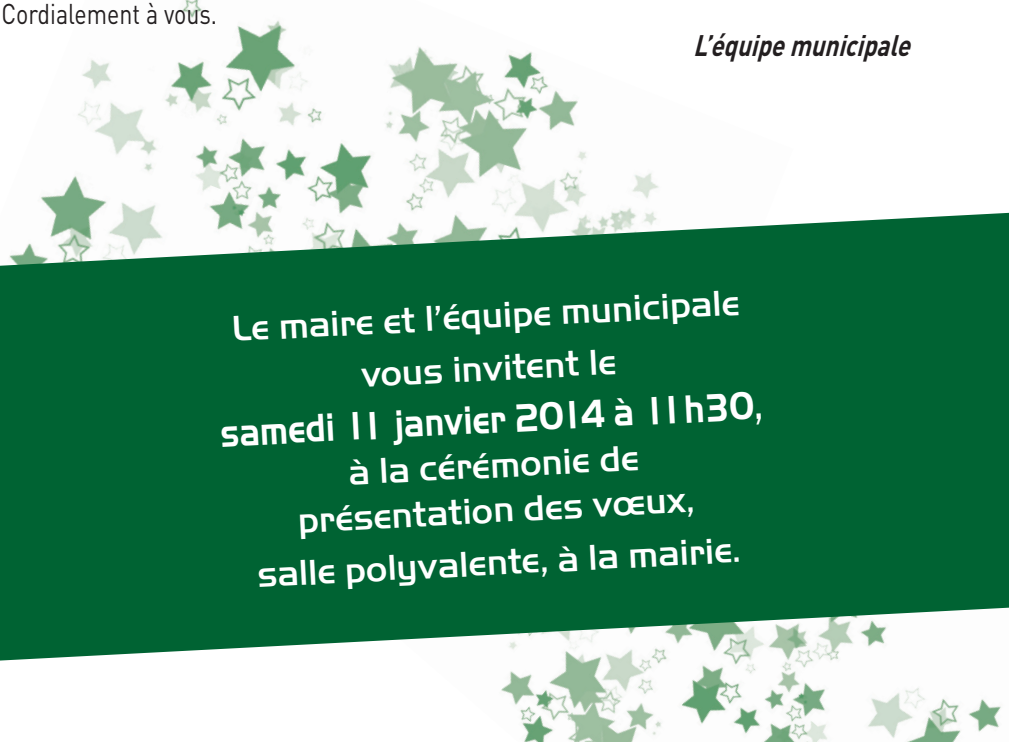
Et puis comment ne pas remercier aussi toutes les entreprises de la commune qui dans cette période particulièrement difficile ont réussi à maintenir l'essentiel des emplois quand tout près d'ici d'autres ont dû licencier.

Devant l'inquiétude pour l'avenir de notre hôpital nous devons rester mobilisés solidairement et combattifs. Notre village demeure attractif et dynamique et cela parce que nous savons tous rester unis et solidaires pour défendre les grandes et bonnes causes, celles de la vie réelle.

A l'approche d'une nouvelle année, nous vous souhaitons à toutes et à tous de passer de bonnes fêtes de fin d'année dans la solidarité et l'amitié.

Cordialement à vous.

L'équipe municipale



**Le maire et l'équipe municipale
vous invitent le
samedi 11 janvier 2014 à 11h30,
à la cérémonie de
présentation des vœux,
salle polyvalente, à la mairie.**

2 Vie municipale et économique

Réunion publique

Maintenant bien ancrée dans la vie municipale, la réunion publique de rentrée s'est tenue salle polyvalente mardi 12 novembre.

Essentiellement focalisée sur l'affaire des ordures ménagères, elle a permis à Jean-Hugues Carrel-Billard, médiateur, et Maurice Weiss de faire le point sur les décisions arrêtées par le Comité de Concertation qui réunit depuis maintenant un an des représentants du SICTOM, maître d'œuvre du nouveau système mis en place prochainement, le Collectif Valorisons nos Déchets (CVD) et les municipalités de Saint-Agrève et de Rochepaule, très critiques au départ sur certaines propositions du SICTOM.

Après dix mois de discussion, il est maintenant acquis que :

1. La part incitative de la taxe d'enlèvement de ces ordures ne devrait pas excéder les 40 % avec une mise en place progressive ;
2. Le principe de bacs collectifs, refusé au départ, est accepté ;
3. Ces bacs collectifs devront être distribués en même temps que les bacs individuels ;
4. Les bacs « gris » actuels ne seront pas enlevés tant que tous les bacs nouveaux n'auront pas été distribués ;
5. Les personnes qui auront choisi une poubelle individuelle pourront disposer, si elles le souhaitent, d'un badge pour conteneur à accès contrôlé (villégiature).

Ces nouvelles mesures ne répondent sans doute pas, comme l'a souligné M. Weiss, à toutes les questions posées par les saint-agrévois lors de cette réunion ; elles

constituent toutefois une avancée notable dans un dossier très mal engagé dès le départ. A ce propos M. Weiss a tenu à remercier chaleureusement M. Carrel-Billard pour son rôle, décisif, de médiateur qui a permis à chacun de faire un bout de chemin et l'on peut maintenant envisager une mise en route du système, ainsi amélioré, en 2014. Après toutefois qu'auront été résolus les problèmes liés à la mise en place des bacs collectifs ; leur localisation a été présentée lors de la réunion mais il faut préciser les quantités possibles de bacs sur chaque « base » et les spécifications de ces dernières.

Les participants à la réunion ont posé de nombreuses questions, s'interrogeant par exemple sur les fréquences de ramassage des bacs et celles des Eco-Points, sur le coût final de l'opération pour les usagers, la possibilité pour chacun qui aura choisi un bac collectif d'utiliser ou non n'importe quel bac collectif de la commune, ...

D'autres réflexions seront encore nécessaires, a souligné M. Carrel-Billard pour répondre aux demandes des gens quant à, par exemple, une meilleure propreté des Eco-Points et à leur dimensionnement futur et la généralisation (individuelle et/ou collective) du compostage.

Cette réunion, très animée comme chacun peut s'en douter, s'est poursuivie par l'habituelle séquence des brèves au cours de laquelle ont pu être brièvement évoqués l'avenir du futur Relais des Services Publics, de l'hôpital, de la crèche (qui sera reliée au réseau chaleur de la nouvelle chaufferie bois), ...

➤ **Jean Gauthier-Lafaye**

Travaux de voirie

Les travaux prévus pour un montant de 112 000 € ont bien été réalisés. En effet le programme retenu par la commission a été fait dans les délais.

Réalisation d'un enrobé au quartier Chantoiseau.

➤ **Thierry Guillot**, 3^{ème} adjoint.



/ Habiter mieux en Ardèche verte



Face à l'ancienneté du parc de logement privé sur le territoire et compte tenu des problématiques énergétiques le caractérisant, la communauté de communes du Haut-Vivarais a décidé de s'inscrire dans un Programme d'Intérêt Général (PIG) intitulé « Habiter mieux en Ardèche verte ».

Ce programme, opérationnel pour une durée de 5 ans, concerne tout le nord du département et doit permettre d'améliorer près de **600 logements** sur l'ensemble du territoire

- ▶ Il permet d'intervenir sur 3 terrains :
 - l'amélioration énergétique des logements (pour les propriétaires occupants),
 - l'adaptation des logements à une situation de handicap ou de vieillissement,
 - le traitement de l'insécurité et la dégradation lourde de certains logements occupés (logements locatifs ou propriétaires occupants).

D'importantes aides financières peuvent être apportées aux particuliers.



ANAH 35% à 50%
(selon revenus) pour travaux
d'économies d'énergie et pour
l'adaptation de l'habitat ;
50% si habitat
très dégradé

+ 3 500 €
Habiter Mieux
si 25% de gain
énergétique

+ 500 € ou 1000 €
communauté de communes
selon le gain énergétique

+ Autres
Région Rhône Alpes
Caisse d'Allocation Familiale
Prêt taux zéro
Caisse de retraite
....

Le **PACT H&D Ardèche** a été choisi pour animer ce dispositif.

A votre disposition pour vous accompagner gratuitement dans vos démarches (conseils personnalisés, diagnostics techniques et thermiques, études de faisabilité, montages de dossier de demande de subvention...) il peut être contacté au **04 75 66 13 96**, à - ardèche.verte@pact-habitat.org - ou lors des permanences au centre socioculturel les 2^{ème} jeudis du mois de 10h30 à 12h.

/ Le Petit Casino rouvre ses portes

Georges et Bernadette Liotard ont repris la gérance du Petit Casino de la place de la République. Ouverts de 7h30 à 12h30 et de 15h à 19h tous les jours sauf le dimanche, ils proposent le jambon à la coupe et du poisson frais (les mardi et jeudi) en plus de l'épicerie classique ; ils vont par ailleurs reprendre les livraisons à domicile dans les environs. Nous leur souhaitons une bonne installation sur Saint-Agrève.



4 Associations

Sapeurs-pompiers

Tout au long de l'année les pompiers sont amenés à assurer des missions très différentes. Au cours des mois de juillet et août 2013, ils sont intervenus 60 fois :

- 9 secours routiers
- 33 secours à personnes
- 4 feux d'habitation
- 2 GIFF (groupe intervention feu de forêt)
- 1 inondation de locaux
- 3 évacuations hélicoptère
- 8 sorties diverses

► Des travaux à la caserne

Des travaux de divers ordres sont en cours au Centre d'Incendie et de Secours depuis début octobre. Un agrandissement permettra de réaliser des vestiaires hommes et femmes, avec sanitaires, sur une surface représentant à peu près 90 m². La chaufferie est déplacée afin de réaliser un sas pour l'ambulance et un local servant à la désinfection de ce sas une fois par mois et au lavage du matelas-coquille à chaque intervention. Une travée sera relevée pour le passage d'un véhicule plus haut. Les peintures seront refaites entièrement par les sapeurs-pompiers.

Ces travaux sont réalisés grâce aux financements à 70 % du conseil général et à 30 % de la municipalité, pour un

montant de 160 000 €. Les soldats du feu tiennent à remercier ces deux collectivités pour ces investissements qui améliorent leur cadre de travail.

Le chantier est suivi par le responsable des bâtiments du SDIS de l'Ardèche François Celette et par l'architecte Jean Juan.

► Des naissances chez les pompiers

Noah est né le 28 juillet dans le foyer du caporal Yoan et de Emilie Fumas.

Maddy est née le 12 septembre dans le foyer du sapeur Dimitri et de Cécile Ruel.

➔ *Lieutenant Thierry Guillot*



A.C.P.G.-C.A.T.M. - section de Saint-Agrève

C'est le jeudi 5 septembre, par une magnifique journée, que les anciens combattants de la fédération A.C.P.G.-C.A.T.M. de Saint-Agrève ont décidé de fêter leurs familles dans une ambiance chaleureuse et agréable. Le repas, servi au restaurant « le Bois Sauvage », a été des plus savoureux. Cette journée a été l'occasion de se retrouver pour quelques heures, tout en pensant très fort aux camarades qui nous ont quittés cette année.



Le 10 octobre, une réunion de bureau a été organisée afin de préparer les manifestations du 11 novembre, l'Assemblée Générale de fin d'année et aborder des questions diverses.

Nous essayons, dans la mesure de nos possibilités, de répondre présents et avec efficacité à l'organisation des fêtes et autres événements se produisant dans notre canton.



Avec la F.N.A.C.A. : mémoire et participations

La cérémonie nationale de recueillement à la mémoire des victimes de la guerre d'Algérie a enfin été fixée au 19 mars, date du cessez-le-feu signé par les deux pays belligérants. A l'appel de la F.N.A.C.A. plus de 1200 personnes, dont des parlementaires, des élus et une large délégation du comité de Saint-Agrève, se sont réunies au Pouzin devant la stèle départementale.

Le comité de Saint-Agrève a bien entendu participé aux commémorations patriotiques honorant la mémoire des centaines de milliers de victimes, célébrant la fin des combats et le retour de la paix qui libère les soldats et les peuples.

► Pour une fondation mémorielle représentative.

Au cours de son A.G. l'association a affirmé son soutien à une écriture impartiale de l'histoire ; aussi s'est-elle prononcée en faveur d'une fondation de la mémoire de la guerre d'Algérie faisant place aux associations réellement représentatives de cette guerre comme la F.N.A.C.A. avec ses 340 000 adhérents encore à ce jour... mais exclue actuellement faute de pouvoir acquitter un droit d'entrée de 600 000 euros !!

► Réunion du secteur nord à Saint-Agrève.

La F.N.A.C.A.-Ardèche compte trois secteurs (secteur nord 935 adhérents cotisants, dont 27 à Saint-Agrève, secteur sud-est 1095, secteur sud ouest 941, au 21 août 2013) ; le secteur nord a été réuni salle des Arts et des Cultures le 17 septembre pour une journée de réflexion et de travail sous la présidence de Bernard Gachet, président départemental et président de la commission financière nationale, et de Maurice Weiss, Maire de Saint-Agrève et premier vice-président du conseil général.

► Mémoire ancienne combattante.

Se voulant association dans la ville, la F.N.A.C.A. de Saint-Agrève s'est, suivant l'habitude, impliquée dans les manifestations locales et notamment au forum des associations. Elle sera au rendez-vous des commémorations du centenaire de la grande guerre 1914-18 en témoignage respectueux de reconnaissance et dans l'affirmation du devoir ancien combattant et d'une mémoire locale et nationale.

➤ A. Serge Girard

La protection civile : une passion à partager...

Alors que l'association de Protection Civile de l'Ardèche a fêté ses 50 ans début octobre, la section de Saint-Agrève a enregistré une hausse des demandes de poste de secours avec une forte demande des associations limitrophes de Haute-Loire. Les postes de secours sont imposés par le Préfet selon la nature de la manifestation, charge aux organisateurs de trouver une association compétente pour assurer les secours le jour de l'évènement. Depuis le printemps cela représente une moyenne d'un week-end sur deux. C'est donc une activité prenante, d'autant plus que le trop petit nombre de bénévoles ne permet pas un roulement suffisant.

Il s'agit pourtant d'une belle aventure, au service des autres ; une façon différente de s'engager dans le secours aux personnes, une action très importante puisque les manifestations ne pourraient avoir lieu sans la présence des secouristes. Le parcours du bénévole est simple : il doit participer dans un premier temps à la formation de base des notions de secourisme (PSC1) puis à des formations plus spécialisées (Premier secours en équipe de niveau 1 et niveau 2). Ensuite des recyclages réguliers par section et des manœuvres départementales ponctuelles sont proposés pour entretenir les acquis.

Bien sûr, cela demande du temps mais connaître les « gestes qui sauvent » peut être utile dans la vie de tous les jours pour nos proches, nos collègues, l'inconnu qui tombe dans la rue... Il s'agit bien d'un engagement mais toujours... avec passion !

➤ Alain Teyssier

Renseignements : Henri Délimard ou Alain Teyssier
henri.delimard@ardeche.protection-civile.org



6 Associations

ACTE fait le point



Encore un semestre bien rempli ; à elle seule l'opération « peinture citoyenne » réalisée en partenariat avec la mairie et le centre socioculturel nous a permis de totaliser 371 heures de bénévolat. Plusieurs points stratégiques de Saint-Agrève ont retrouvé des couleurs : la gare, le rond-point de la gendarmerie, le jardin d'enfants, les portes des cimetières... De nouveaux tableaux ont pris place sur les façades de la place de Verdun.

- ▶ La fête de la courge, par une belle journée d'automne, a été un franc succès et l'équipe est déjà occupée à préparer Noël sur le thème des sports d'hiver.
- ▶ Nous lançons un appel aux dons de vieux skis, luges, patins à glace, vélos ; de vieilles charrettes, charrues ; de pierres de taille et lauzes. Nous avons toujours des projets plein la tête, proposez-nous vos mains (entre autre pour de la maçonnerie et de la peinture).



Il m'a été demandé de rappeler qu'ACTE veut dire Association pour la Culture, le Tourisme et l'Environnement. Notre objectif est de rendre plus agréable notre cadre de vie et d'attirer les touristes dans notre ville. Notre association est maintenant connue et reconnue. Dans l'ensemble, nous sommes bien accueillis lorsque nous sollicitons de l'aide et nous drainons un grand nombre de bénévoles. Cependant le noyau dur de l'organisation, constitué d'une dizaine de personnes seulement, a vieilli année après année ; **il nous semble urgent que les jeunes saint-agrévois qui vivent ou s'installent dans le pays se mobilisent pour prendre le relais.**

➤ **Nathalie Gonsolin**

La Batterie Fanfare Lizieux-Mézenc

La Batterie-Fanfare Lizieux-Mézenc a démarré sa nouvelle saison avec un effectif de 40 musiciens. Nos répétitions ont toujours lieu le vendredi à 20h00 à la Maison des Associations à Tence. Nous bénéficions de l'expérience d'un professeur de cuivre et d'un professeur de percussions, en plus de notre chef de musique Guillaume qui fait évoluer notre répertoire en nous faisant apprendre de nouveaux morceaux.

▶ Nous avons effectué un stage de 2 jours fin octobre au Mazet-Saint-Voy. Quatre intervenants nous ont entraînés pour nous perfectionner dans nos

pupitres respectifs. Les musiciens ont apprécié leur pédagogie et leur savoir-faire.

Nous avons assuré les cérémonies commémoratives de l'armistice de 1918 dans différentes communes : Saint-Agrève, Chenereilles, Tence, le Mas-de-Tence, Saint-Jeures et Saint-Pal-de-Mons. Nous essayons à chaque fois de répondre présents afin d'honorer la mémoire de nos anciens.

Nous avons fêté la Sainte-Cécile le samedi 23 novembre à Horizon 3000. Nous étions 80 à déguster un délicieux repas et ce fut l'occasion d'honorer

Michel Malosse qui s'implique depuis de nombreuses années dans l'association.

▶ Notre projet de réaliser un CD se concrétise. Des professionnels de l'enregistrement viendront un week-end de janvier pour enregistrer une vingtaine de morceaux de notre répertoire (la Marseillaise, le Chant des Partisans, Boléro Militaire, Troïka, La Band'a Gaston...).

Nous vous informons que le Concert des Fanfares aura lieu le dimanche 2 mars 2014 à la salle de la Lionchère à Tence. A cette occasion le CD prévu sera en vente.

Enfin, au nom de tous les membres de la Batterie Fanfare Lizieux-Mézenc, nous remercions le public présent lors de nos différentes manifestations.

➤ **Les membres du bureau**





Le centre socioculturel à votre écoute pour une animation de la vie locale et une réflexion sur les enjeux du territoire

► Les Rencontres Nord-Sud vont au Brésil.

Comme chaque année en janvier, le centre socioculturel de Saint-Agrève vous propose de partir à la découverte d'un pays ; les Rencontres Nord-Sud poseront leurs valises au Brésil du 6 au 25 janvier 2014. Durant ces trois semaines, de nombreuses animations seront proposées afin de mieux connaître ce pays et sa culture :

- inauguration de ces Rencontres mardi 7 janvier à partir de 18h30 au centre socioculturel, avec le vernissage d'une exposition de photographies accompagné d'un buffet de spécialités brésiliennes ;
- un diaporama retraçant les aspects historiques, politiques et sociologiques de ce pays, projeté par Pierre Bartissol samedi 11 janvier à la salle polyvalente à 16h ;
- le dimanche 12 janvier, toujours à la salle polyvalente, un après-midi « autre Brésil » avec différentes animations : présentation d'associations, espaces de jeux et de lectures, dégustation de cafés et chocolats chauds...
- le samedi 18 janvier, « cinéma » à la salle polyvalente à partir de 16h, avec

une projection de courts métrages l'après-midi et du long métrage « *La Terre des hommes rouges* » le soir en présence de Jean-Patrick Razon, ethnologue et co-fondateur de la section française de Survival International ;

- sans oublier le dîner spectacle de clôture avec un grand concert samedi 25 janvier à la salle des Arts.

Ainsi que de nombreuses autres animations (quiz du parcours découverte, lectures lors des différentes actions, spectacle pour les écoles, exposition de photographies et vente d'artisanat...).

► Le Chinacum : un parcours d'interprétation attrayant et ludique.

Sur une initiative d'Henri Bariol, animateur Nature et Patrimoine du centre socioculturel, un parcours historique a été mis en place dans les rues de Saint-Agrève.

Le « Chinacum », de son petit nom, est constitué de 17 stations, soit 25 panneaux répartis dans le village afin de vous faire découvrir l'histoire de Saint-Agrève à travers anecdotes, descriptions et faits historiques et de nombreuses illustrations anciennes. Un très beau mobilier urbain en bois a été conçu spécifiquement pour être implanté place Verdun, place de la République et au mont Chiniac ; il complète les panneaux plus classiques installés ici ou là à proximité de maisons ou de lieux remarquables. Ce parcours s'accompagne d'une plaquette, disponible à l'office de tourisme ainsi qu'au centre socioculturel, qui permet de repérer l'ensemble des différents panneaux dans le village.

Le QR-code visible sur les panneaux permet au « Chinacum » d'être évolutif et interactif. En « flashant » ces QR codes avec un smartphone, vous serez dirigés vers un site internet spécifique qui reprend les informations des panneaux et qui pourra s'enrichir d'informations complémentaires.

Nous tenons à remercier la mairie de Saint-Agrève, le Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche ainsi que le conseil général de l'Ardèche, sans oublier l'office de tourisme et la société Boralex, sans qui ce parcours n'aurait pas vu le jour.

► Mobilité : un enjeu pour notre territoire.

Les difficultés rencontrées par certains de nos concitoyens pour se déplacer dans et hors du canton sont un problème réel. Certaines destinations, comme Annonay, sont aujourd'hui quasi inaccessibles en transports en commun et les coûts de certaines d'entre-elles, comme Saint-Etienne, sont prohibitifs et les horaires malcommodes. L'isolement géographique, l'enneigement hivernal, le handicap, la maladie ou tout simplement la vieillesse ne doivent pas être la cause d'un isolement forcé pour ceux qui ne peuvent pas ou plus conduire leur voiture.

Quelques services existent malgré tout pour les gens sans véhicule : **Locamob** ou **Locauto** pour ceux qui doivent se rendre à un entretien d'embauche, **le Point Information Mobilité** du centre socioculturel, ainsi qu'une **aire de covoiturage** en face de la gendarmerie. Ces solutions, nous en sommes conscients, restent insuffisantes.



8 Associations

Afin de cerner au mieux les besoins, le groupe de travail « mobilité » est réactif. Des réunions sont mises en place avec différents partenaires (Agence de Mobilité Drôme Ardèche, le conseil général, élus locaux...). Si vous êtes vous-même confrontés à des problèmes de mobilité, si vous souhaitez être tenus informés ou vous investir dans le groupe de réflexion, n'hésitez pas à nous rejoindre.

► Accueil de Loisirs et Espace Jeunesse.

L'Accueil de Loisirs, pour les 4-11 ans, et l'Espace Jeunesse, pour les préadolescents (11-14 ans) et adolescents (15-17 ans), n'ont cessé de proposer des activités variées et adaptées à vos enfants. En période scolaire, l'Accueil de Loisirs propose des activités tous les mercredis en matinée, l'après-midi ou à la journée. L'Espace Jeunesse fait de même avec en plus un accueil libre les samedis après-midi.

Pendant les vacances scolaires, nous



mettons les « bouchées doubles » avec des animations du lundi au vendredi pour l'Accueil de Loisirs, du lundi au samedi pour l'Espace Jeunesse.

A noter que l'Accueil de Loisirs offre la possibilité d'un accueil à partir de 7h15, au lieu de 8h30, hors vacances scolaires et 7h45 en période de vacances scolaires, pour 1 € de plus.

L'Accueil de Loisirs ne fournit pas les repas de midi. Les enfants doivent venir avec leur repas ; un frigo et des micro-ondes sont à leur disposition. Les goûters sont fournis par le centre.

Pour consulter les programmes détaillés et pour toutes informations complémentaires sur nos actions, vous pouvez nous contacter au 04 75 30 26 60 et consulter notre page web :

www.centresocio-saintagreve.org

► Action collective « vacances familles ».

Depuis le mois de novembre, le centre propose une nouvelle action collective en direction des familles qui ne sont pas ou peu parties en vacances. Des réunions sont organisées une fois par mois par les travailleurs sociaux du Centre et du conseil général pour aider ces familles à créer leur projet de vacances : budget, choix des lieux, transport, activités sur place... Ce projet se fait en partenariat avec le conseil général de l'Ardèche, la



caisse d'allocations familiales, le centre intercommunal d'actions sociales (CIAS) des Boutières et le centre communal d'actions sociales (CCAS) de Saint-Agrève.

► Seconde édition du réveillon solidaire et intergénérationnel.

Le centre socioculturel, en partenariat avec le CCAS, l'ADMR, le Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD), le Club de l'amitié, le Secours catholique et l'Entraide protestante, renouvelle l'organisation du **réveillon solidaire** le mardi 31 décembre 2013 à la salle Fernand Roux de Saint-Agrève. S'adressant aux personnes isolées, il propose un moment festif et convivial avec Philippe Larribe comme cuisinier en chef. Les inscriptions (tarif au quotient familial) sont ouvertes à compter du lundi 2 décembre 2013.



Equi'Dance

L'association a été créée le 25 mai 2004 mais ses premiers pas sont bien antérieurs, datant des débuts d'Equiblues.

► Ses membres, amoureux de la danse en ligne, se retrouvent tous les lundis de 19h30 à 22h afin de répéter les danses apprises. Début novembre, un cours supplémentaire a été instauré pour ceux qui ont envie de connaître de nouvelles chorégraphies.

Merci à nos deux coachs, Stéphanie et Véronique, pour leur disponibilité tout au long de l'année.

► L'association est aussi très active au sein du village en participant, sous forme de démonstrations, aux différentes manifestations organisées par les uns ou les autres.





La maison de la petite enfance et les parents

Temps parents/enfants
Ludothèque, septembre 2013

La crèche est un lieu d'accueil et d'éveil des enfants de 2 mois et demi à 6 ans.

C'est aussi un lieu où les temps parentaux sont importants. Nous organisons des moments où les parents peuvent venir participer à des activités avec leurs enfants.

Nous avons 2 fois par an des moments festifs : en juin le pique-nique des familles et en décembre la fête de Noël. Petits et grands apprécient de se retrouver autour d'un spectacle et d'un repas partagé. C'est un moment d'échange entre familles mais aussi entre les familles et le personnel de la structure.



Pique-nique des familles
juin 2013

Un nouveau bureau au Sou des écoles

L'association du Sou des écoles laïques a tenu son assemblée générale le 8 octobre 2013. Un nouveau bureau a été élu.

- Présidente : Dalila Reboulet
- Trésorière : Nathalie Vareille
- Secrétaire : Eugénie Viallefond
- Membres : Amandine Convers, Nathalie Marmey, Eva Noyer, Stéphanie Vialatte

► Un budget de 18 euros par enfant a été alloué aux écoles maternelle et primaire ; il est destiné à financer du matériel scolaire afin d'alléger le budget des familles lors de la rentrée.

Cette année encore de nombreuses actions seront menées : stand à la Fête de la Courge, vente de chocolats, pizzas... Nous comptons sur vous, chers parents, pour mener à bien ces différentes actions.

Tous les membres du bureau vous remercient d'avance, parents, enseignants, bénévoles, de l'intérêt que vous porterez à nos actions.

➔ Eugénie Viallefond



10 Écoles publiques

L'eau dans tous ses états à l'école maternelle

Depuis la rentrée de septembre, petits, moyens et grands ont mené un travail commun sur le thème de l'eau :

- découverte et utilisation de circuits et de bacs à eau : transport, transvasement, navigation...
- expériences scientifiques : fabrication d'un volcan, hypothèses et conclusions sur le transport de l'eau,
- arts visuels : création de deux fresques sur le thème de la rivière, avec des encres, de la peinture aux pieds et aux mains, des collages...
- découverte d'une mare : sa faune et sa flore.

Ce travail passionnant sera poursuivi tout au long de l'année, incluant le thème plus large de l'environnement, et sera l'occasion de nombreuses expérimentations.



Voici l'un des textes proposé par les élèves en séance de dictée à l'adulte :

La mare

C'est un trou avec de l'eau qui est plate. Elle ne bouge pas. Elle n'est pas profonde. Au fond, il y a de la boue : de la vase. Sur la mare, il y a des bouts de bois qui tombent, et des feuilles, et des fruits. Ça pourrit. Et ça fait la vase. Ça ne sent pas bon. Il y avait des grenouilles : une grosse et plein de petites. Elles sautaient. On a vu un bébé triton. Et aussi des araignées d'eau.

Par ici la bonne soupe !

Lors de l'année scolaire 2012-2013, les élèves de l'école avaient beaucoup travaillé à la création d'un magnifique jardin. Grâce à l'implication des parents, ils ont continué d'en prendre soin tout l'été : arrosage, désherbage, récolte... Et pour fêter l'arrivée de l'automne et des premiers frimas, toute l'école a confectionné et dégusté une soupe géante avec les beaux légumes de ce jardin ! Le succès était au rendez-vous, à voir les enfants se lécher les babines !

Enfin, toujours pour célébrer l'automne et préparer la Fête de la Courge, les élèves ont préparé de quoi garnir le stand tenu par le Sou des Ecoles : confitures, sets de table, décors...

Nous espérons que ce stand aura connu un vif succès !

➔ **L'équipe enseignante**



Agir, Parler, Eduquer, c'est l'APE !

Qu'est-ce que l'APE ? C'est l'Association des Parents d'Elèves des établissements scolaires publics de Saint-Agrève (école maternelle, école élémentaire, collège). Nous aurions pu nous intituler « APEESPSA » mais c'est trop long et imprononçable ! Revenons tout de même sur ces quelques lettres :

A comme agir ensemble autour de l'école, pour le bien de tous les élèves, parce qu'ensemble on peut combiner nos compétences et nos disponibilités pour une meilleure éducation ; le A symbolise également l'accueil de tous les enfants, de tous les parents, quelles que soient leurs opinions.

P comme participer au nom des familles : des délégués de parents, élus par toutes les familles, participent aux conseils d'école et au conseil d'administration du collège ; d'autres délégués de parents représentent les familles dans les conseils de classe du collège. Le P peut aussi symboliser le partage (des expériences, des tâches, des informations), la participation (aux activités des écoles, de l'APE).

E comme éduquer : nous soutenons les enseignants dans leurs activités scolaires et d'éveil parce que nous considérons que les sorties vélo ou piscine, les

voyages scolaires et les spectacles de Noël ou de fin d'année participent de la formation et de l'ouverture culturelle de nos enfants. Ces activités d'éveil sont indispensables pour la maîtrise des matières souvent jugées plus fondamentales que sont les maths et le français.

En cette année 2013-2014, notre actualité est riche et mouvementée, notamment avec la réflexion autour des nouveaux rythmes scolaires pour la rentrée 2014 ; l'APE participe aux réunions d'organisation de cette réforme afin de faire valoir le point de vue des familles dans l'intérêt des enfants. C'est une question complexe, sans solution miracle. Il y a presque autant de contraintes

que de familles ! Vous pouvez nous faire part de vos remarques ou interrogations lors des réunions APE, ouvertes à tous les adhérents.

► Pour cette année scolaire, le 7^{ème} dîner-spectacle aura lieu le samedi 5 avril 2014 ; il sera précédé par le loto le dimanche 9 février. Nous espérons vous voir toujours aussi nombreux pour ces deux manifestations, maintenant traditionnelles et bien rodées.

Mais d'ici là, nous vous souhaitons de joyeuses fêtes de fin d'année et une excellente année 2014 !

➔ **Isabelle Farre**, présidente
Nadège Vareille, secrétaire adjointe

L'école, tout un programme !

109 élèves sont inscrits à l'École Élémentaire Publique de Saint-Agrève cette année ; ils sont répartis dans cinq classes.

► La charte de la laïcité rappelle à l'école sa mission éducative ; elle réaffirme l'importance de ce principe indissociable des valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité exprimées par la devise de la République Française. Vous pouvez la consulter sur : <http://www.education.gouv.fr/cid73666/charte-de-la-laicite-a-l-ecole.html>

► L'école évolue sans cesse. Les programmes, les horaires, les règlements sont renouvelés régulièrement. Bref, l'école est en chantier mais l'emploi du temps d'une journée de classe reste classique :

Français :

lecture, écriture, orthographe, grammaire, conjugaison, vocabulaire ;

Mathématiques :

numération, opérations, résolution de problèmes, géométrie ;

et aussi :

histoire, géographie, sciences, éducation civique et physique.

Les premiers supports de ces apprentissages restent bien entendu les livres scolaires et les cahiers mais les sorties pédestres ou cyclistes, les spectacles scientifiques ou cinématographiques, les

rencontres avec des intervenants font aussi partie de ces supports indispensables.

Une sortie cycliste est un moment d'intense activité physique par exemple : 42 km et que de la montée ! ! Puis lors de l'écriture du compte-rendu, il faut faire les accords dans le groupe nominal, dans le groupe verbal. Il faut aussi structurer le texte : l'ordre chronologique est simple mais il est aussi possible de faire des paragraphes reprenant les matières scolaires :

- l'éducation civique qui enseigne les premières notions du code de la route et de diététique,
- la géographie qui permet de décrire les paysages, les activités agricoles, les bassins fluviaux et les limites administratives,
- l'histoire qui rappelle à quoi servait un dolmen,



• la technologie qui explique le fonctionnement de l'ensemble pédalier-pignons.

► Pour la fête de la science, la communauté de communes du Haut-Vivarais a offert aux élèves un spectacle interactif, « Le La de l'eau », utilisant l'animation, les marionnettes et le théâtre d'ombre. Il a permis aux élèves de prendre conscience que l'eau est un bien précieux.

Participer à un spectacle, c'est aussi aller sur scène pour devenir acteur et interpellé une marionnette ou déclamer une poésie d'Émile Verhaeren, « Le chant de l'eau » :

L'entendez-vous, l'entendez-vous

Le menu flot sur les cailloux ?

Il passe et court et glisse

Et doucement dédie aux branches,

Qui sur son cours se penchent,

Sa chanson lisse.



➔ **Michel Joly**

12 Collège Louis Jouvet

Une rentrée rythmée par un calendrier festif, sportif, éducatif et solidaire.



► **Jour de rentrée**, mardi 3 septembre ; l'ensemble de l'équipe éducative a accueilli les élèves de 6^{ème} accompagnés de leurs parents pour cette étape déterminante qui marque l'entrée au collège. Ensemble, les parents et leurs enfants ont pu se familiariser avec les locaux, faire connaissance avec les enseignants, se renseigner sur les attentes et les objectifs de cette année charnière.

► Le 18 septembre a été consacré au sport scolaire. **La journée nationale du sport scolaire** a pour objectif de mieux faire connaître et promouvoir les activités des associations et des fédérations sportives scolaires auprès des élèves, des équipes éducatives, des parents d'élèves, du monde sportif local et des collectivités territoriales. En complément de l'enseignement de l'éducation physique et sportive, le sport scolaire est au service de la réussite, de la santé et du bien-être des élèves. Il permet à ceux-ci de pratiquer des activités sportives dans le cadre de l'association sportive de l'établissement.

► Pour la **fête de la gastronomie**, le 20 septembre, les élèves qui déjeunent au restaurant scolaire ont dégusté les préparations culinaires du chef, M. Paya. A cette occasion un repas autour des spécialités locales a été élaboré avec la participation des producteurs locaux qui étaient mis à l'honneur.

► Le samedi 28 septembre, les anciens élèves de 3^{ème} se sont vus remettre par M^{me} Gréselle, Principale du collège, **leurs diplômes du brevet ou du CFG**. A l'issue de la cérémonie le verre de l'amitié a été partagé avec l'ensemble du personnel du collège. En 2013 comme en 2012 tous les élèves de 3^{ème} ont quitté l'établissement avec un diplôme, félicitations !

► Enfin, le 14 octobre, à l'initiative de M^{me} Fachin, infirmière, les 37 élèves des deux classes de 6^{ème} ont rédigé **la dictée proposée par l'association ELA**. Pour ces jeunes cela aura été un réel plaisir de faire un geste de solidarité. L'Association Européenne contre les Leucodystrophies (ELA) est une association de parents et de patients qui unissent leurs efforts contre ces maladies. Cette dictée est avant tout un message de solidarité dont le but est de fédérer la communauté scolaire autour de la cause d'ELA, et de sensibiliser les élèves aux notions de maladie évolutive et de handicap.

Puis, l'après-midi, le soleil était au rendez-vous pour le désormais **traditionnel cross des écoliers et des collégiens de Saint-Agrève**. Différents parcours étaient proposés aux élèves selon leur âge. Les élèves se sont mobilisés pour démontrer aux nombreux spectateurs leurs aptitudes et leur motivation. Chaque course donne lieu à un classement, ainsi pour chaque classe, les plus rapides des filles et des garçons ont été respectivement récompensés. Bravo à tous pour leurs efforts.

➔ **Agnès Rey-Laroche**, professeure documentaliste

Menu de la Fête de la gastronomie :

Toast grillé au " Mallevallais " sur son lit de mesclun et bouchée surprise

Le meilleur du porcelet

Cueillette de randonneur à la crème

" Criquette " ardéchoise

Yaourt de biquettes d'Andaure

Trésor de l'Ardèche en fête





Le sport se porte bien !



Le cross de Saint-Agrève, organisé par le collège Louis Jouvet, a eu lieu le lundi 14 octobre 2013. L'école Saint-Joseph s'est associée à ce projet, et c'est dans la bonne humeur que les élèves de toutes les classes primaires ont effectué cette épreuve sportive et ont donné le meilleur d'eux-mêmes. De nombreux spectateurs sont venus encourager les coureurs par cette belle après-midi d'automne.

C'est avec joie que l'école Saint-Joseph a reçu une coupe pour la participation de tous les enfants. Les gagnants, très heureux, ont été récompensés par une médaille. Bravo à tous et merci aux organisateurs pour cette rencontre sportive !

➤ **Isabelle Bourdon**

Vendredi 27 septembre, par un bel après-midi ensoleillé, les élèves de CM ont effectué une boucle d'environ 13 km à VTT. Sur les sentiers parfois méconnus des alentours de leur village, ils ont vaillamment pédalé. Sur ces terrains variés, incluant montées et descentes, ils ont montré qu'ils possédaient tous la capacité à fournir des efforts ainsi qu'une bonne maîtrise de l'équilibre. De plus, ce fut l'occasion de faire preuve d'une grande solidarité entre eux afin que tous arrivent au terme de cette sortie. Un grand merci aux parents qui ont donné de leur temps et de leur énergie afin de permettre aux élèves de faire cette magnifique activité en toute sécurité.

➤ **Marie-Jo Bouchardon**

Miam, c'est l'automne !

Du lundi 14 au samedi 19 octobre 2013, les élèves de maternelle ont fêté la semaine du goût au rythme des saisons. Ils sont partis à la découverte des fruits et des légumes de l'automne. Tout au long de la semaine, ils ont dégusté du raisin, des poires... et se sont initiés aux herbes aromatiques qui parfument nos plats. L'art s'est également invité dans leur assiette quand ils ont dû imaginer un visage en fruits et légumes à la manière d'Arcimboldo. Une fois leurs œuvres d'art photographiées, les élèves ont pu déguster leurs chefs-d'œuvre éphémères.

Pour illustrer l'album « 10 feuilles volantes », les élèves ont collectionné des feuilles de différentes formes afin de réaliser un herbier. Enfin, sous l'initiative des élèves de grande section nous avons confectionné un journal de classe à destination des parents afin de raconter la vie de la classe !



Une ouverture vers la philosophie et le 7^{ème} art

L'école St-Joseph compte 77 élèves répartis en 4 classes. Nous avons accueilli deux nouvelles enseignantes, Mesdames Anaïs Bertrand, professeur des écoles stagiaire en maternelle et Elodie Sanial en CE1, me remplaçant lors de mon jour de décharge, le lundi. Marie-Jo Grand a définitivement quitté son poste à l'école afin de profiter d'une retraite bien méritée. Bonne continuation, Marie-Jo ! Nous accueillons aussi un nouveau président d'OGEC ; bienvenue à M. Laurent Vernet qui succède ainsi à M^{me} Gisèle Saby.

► De nouveaux projets caractérisent ce début d'année scolaire ; la classe de CE1 participe à un cycle « Ateliers-philos », en partenariat avec la communauté de communes du Haut-Vivaraïs. Nos « Petits Platons » se retrouveront à la bibliothèque durant quatre séances. A l'issue de la première rencontre, ils peuvent déjà vous parler de Diogène et Lao Tseu, sans parler du b.a. ba du grec... !!!

Les élèves de maternelle et primaire bénéficient du programme académique « Ecole et cinéma » en lien avec l'association Ecran Village de Vernoux. Ils visionnent un film par trimestre, film différent selon l'âge des élèves, à la salle des Arts : le septième art à la portée de tous.

► Les TICE (Technologie de l'Information et de la Communication pour l'Enseignement) restent au centre de notre projet pédagogique avec notamment l'accès à l'ENT (Espace Numérique de Travail) et son cahier de texte en ligne. Le renouvellement progressif de notre pack informatique rend réalisable ce projet. Merci à l'APEL pour son dynamisme.

Mais la réflexion qui va nous accompagner tout au long de cette année scolaire est bien entendu celle des rythmes scolaires.

Toute l'équipe de l'école St-Joseph vous souhaite de bonnes fêtes de Noël.

➤ **Nelly Tirpandjian,**
directrice

Club de l'Amitié : sortie automnale

La sortie surprise de l'automne 2013 a eu lieu le 3 octobre. Le car a conduit les anciens aux Estables où les attendait un très bon repas dans ce restaurant de montagne avec les produits du terroir et toujours une ambiance conviviale.

Ensuite, la visite de la ferme du Bourlatier nous a permis de découvrir ou de se remémorer la façon de vivre jadis, avec les bêtes et les produits du coin. Tout le monde écoutait avec attention les explications du guide. Pour certains, elles leur rappelaient des moments difficiles de leur jeunesse.

Ce fut une très bonne journée, sous le soleil malgré un vent très vif et la pluie au retour.

➤ *Edith Mandon*



La FNATH, une association aux côtés des accidentés de la vie

Les objectifs et les missions de la FNATH sont :

- conseiller et défendre les accidentés de la vie,
- les assister devant les tribunaux,
- œuvrer pour améliorer les conditions de vie des personnes accidentées ou en période de difficultés (réparation des préjudices subis - retraite anticipée - pénibilité au travail - prévention des accidents de trajets, etc.),

- représenter les usagers devant les instances hospitalières (grâce à un agrément régional permettant de siéger au titre des «usagers»).

La FNATH a également compétence au niveau du Code de la Sécurité Sociale.

Notre association touche tous les publics, même si les

enfants ne sont pas vraiment concernés par le monde du travail.

➤ *Didier Chaléas, président*

Vos contacts sur le canton de Saint-Agrève :

Didier Chaléas : 04 75 30 02 20

Roger Giraud : 04 71 65 40 98

Dominique Cros : 04 75 29 96 78

ou : 06 62 29 95 08

Secours catholique

Le Secours catholique a pour mission l'aide et l'accompagnement des personnes, avec maintenant l'accueil des demandeurs d'asile. A Saint-Agrève, il vous ouvre ses portes, place Saint-Hubert, le lundi de 10h à 12h, et sur rendez-vous au 04.75.30.17.36 ou 06.23.52.89.82. Une équipe de bénévoles est là pour vous accueillir. Elle accepte vos dons de vêtements, vaisselle ou autre... qu'elle redistribue, après triage et pour une somme modique, aux personnes qui viennent la solliciter.

Le Secours catholique de Saint-Agrève participe aux diverses manifestations du village : braderie, téléthon, fêtes... Il travaille en collaboration étroite avec le CCAS, l'Entraide Protestante et les autres équipes du secteur des Boutières.

Toute l'équipe de Saint-Agrève vous remercie pour vos dons tout au long de l'année, votre soutien et vous assure de son dévouement.

➤ *Michèle Chazallon*



L'ADMR, le service pour continuer à vivre chez vous

L'ADMR, véritable service à la personne, offre à chacun ce dont il a besoin. Ainsi, nous pouvons réaliser selon vos souhaits, après un entretien avec la secrétaire ou les bénévoles de l'association, les tâches suivantes : ménage, entretien du linge, courses, aide et accompagnement, préparation des repas, téléassistance Filien ADMR, aide à la toilette et à l'habillage, petit bricolage, petit jardinage, garde d'enfants à domicile, soutien aux familles. L'ADMR, association de Saint-Agrève, intervient en majorité chez les plus âgés et isolés du secteur mais aussi dans les familles à des moments particuliers de la vie (après une naissance, à la sortie d'une hospitalisation).

► Nos aides à domicile sont payé(e)s soit avec le financement dont vous bénéficiez (plan d'aide) soit directement par vos soins (gestion directe). Ces dépenses peuvent ouvrir des droits à réduction d'impôts. Des financements spécifiques existent, comme le CESU préfinancé et le dispositif « sortir plus ». Renseignez-vous auprès de votre association locale qui pourra vous donner toutes informations pour ces financements.

Notre personnel, la secrétaire et les bénévoles n'ont pas choisi l'ADMR par hasard ; ils sont à l'écoute de chacun, ils partagent les valeurs humaines de l'ADMR (respect de la dignité et de la liberté de chacun).

Nos permanences : lundi et jeudi de 9h à 12h et mardi de 14h à 16h, au 35 Grande Rue, 07320 Saint-Agrève
téléphone : 04 75 64 80 47 - info.stagreve.fede07@admr.org

Nota : Les aides accordées ne sont jamais remboursables sur les successions.

Solidarité

L'opération brioches organisée par l'ADAPEI de l'Ardèche a permis de récolter 3922 € sur notre territoire ainsi repartis : Saint-Agrève : 1725 €, Saint-Jean-Roure : 530 €, Labatie-d'Andaure : 487 €, Rochepaule : 310 €, Mars : 300 €, Saint-André-en-Vivarais : 300 €, Devesset : 200 €, Saint-Jeure-d'Andaure : 70 €.

Les organisateurs remercient vivement toutes les personnes, bénévoles et donateurs, qui ont participé à cette vente dont les bénéfices viennent en aide aux enfants et adultes handicapés.



Accès Emploi

Depuis 2009, ACCES Emploi s'est structuré en Groupe Economique Solidaire, dont l'objet est de « favoriser la coordination, la complémentarité et le développement économique du territoire ». Ainsi, la structure affirme son engagement pour un développement territorial solidaire.

Dès lors ACCES Emploi a initié des rencontres avec différents partenaires, dont le site de proximité des Boutières et l'organisme de formation Cefora de Lamastre, afin de partager un projet de Pôle Territorial de Coopération Economique (PTCE). Qu'est-ce qu'un PTCE : c'est une forme structurée et novatrice de coopération et mutualisation économiques dans les territoires. Il regroupe, sur un même territoire, des entreprises de l'économie sociale et solidaire (ESS) qui s'associent à d'autres entreprises, et le cas échéant à des collectivités locales, des

centres de recherche et des organismes de formation. Il a pour vocation la mise en œuvre d'une stratégie commune et pérenne de mutualisation au service de projets économiques socialement innovants et porteurs d'un développement local durable.

► Le 31 octobre, ACCES Emploi et Cefora ont répondu à un appel à projet national pour la mise en place d'un PTCE sur un territoire couvrant la haute vallée du Doux, le plateau et la haute vallée de l'Eyrieux. Ce PTCE, dans un premier temps orienté sur la filière agricole et plus particulièrement maraîchère, s'appuiera sur un projet de légumerie qui a d'ores et déjà obtenu le soutien du pays Ardèche Verte, du conseil général, de la chambre d'agriculture et d'entreprises telles qu'Ar-delaine et Nectardéchois.

Le Sorbier et l'Alisier

En bout de prairie, le chemin s'étrécit, franchit un dernier épaulement d'herbe où la callune dispose ses petites grappes de fleurs mauves et rejoint la forêt. Au sol, le tapis d'aiguilles mal décomposées, de mousses, de lichens, rend une atmosphère feutrée. Condition idéale pour prêter attention aux chants joyeux des mésanges, aux cris plaintifs du bouvreuil, à l'appel mélancolique du pic noir. Bien tracé, le sentier se coule entre les hêtres, les grands épicéas aux cônes ocre brun qui pendent, les sapins aux rameaux plats et luisants. Des sorbiers des oiseleurs, des alisiers blancs se fauillent un peu partout. Ces arbustes qui appartiennent à la famille des rosacées, comme le poirier ou le prunier, forment le genre *Sorbus*. Les *Sorbus* à feuille simple portent le nom français d'alisier, ceux à feuille composée celui de sorbier.

L'alisier blanc (*Sorbus aria*), encore appelé allier, allouchier, se reconnaît aisément à ses feuilles simples, ovales, doublement et irrégulièrement dentées. Leur face supérieure, d'un beau vert foncé brillant, s'oppose à la face inférieure recouverte d'un fin duvet gris argenté. Ses fleurs blanc ivoire, parfumées, groupées en petits bouquets, éclosent en mai-juin. Ses fruits appelés alises sont de petites baies ovales d'abord vertes, puis rouge orangé lorsqu'elles arrivent à maturité vers la mi-septembre. Leur chair jaunâtre, âpre avant les gelées, devient fade et farineuse ensuite. Les fruits blets, récoltés après les premières gelées, étaient utilisés en confitures, compotes, gelées, mélangés à d'autres fruits (pomme, poire, citron). Après macé-



L'Alisier blanc

ration et distillation, on en faisait autrefois une eau de vie assez populaire. En période de disette, les fruits séchés puis broyés étaient utilisés pour fabriquer une farine destinée à rallonger celle servant à faire le pain.

Le sorbier des oiseleurs (*Sorbus aucuparia*) est connu sous les noms de sorbier des oiseaux, sorbier des grives. Son curieux nom de cochène lui viendrait de la couleur rouge de ses baies qui rappelle celle de la cochenille. Sur notre plateau, on le connaît surtout sous le nom de « taurier ».



L'Alisier blanc

Cet arbuste très répandu se distingue de l'alisier blanc par ses feuilles composées de 9 à 15 folioles allongées et dentées. Ses menues fleurs blanc jaunâtre, groupées en bouquets denses, s'épanouissent en mai-juin. Vers la fin juillet, elles cèdent la place à de petites baies rondes et lisses. D'abord jaunes, elles virent rapidement au rouge corail vif. En automne, elles persistent longtemps sur les branches après la chute des feuilles et attirent grives, merles et autres oiseaux frugivores. C'est ainsi que l'arbre a gagné son qualificatif

de sorbier des oiseleurs. Ces fruits -les sorbes-, au goût acidulé légèrement amer, toxiques, seraient consommables cuits en confitures, compotes, gelées. Après distillation, ils servaient à fabriquer une boisson alcoolisée comparable, dit-on, au kirsch. Les sorbes grillées auraient été également employées comme succédané du café.





Le Sorbier des oiseleurs

Un bois intéressant

Le principal intérêt de ces arbres discrets reste le bois. Celui-ci, dense, homogène et très dur, était jadis utilisé pour la fabrication d'engrenages, de vis de pressoir, de moyeux de charrette, de manches d'outils. Le bois du sorbier des oiseleurs à aubier rougeâtre est apprécié en ébénisterie, lutherie, sculpture. Celui de l'alisier blanc, plus blanc que celui du sorbier, mais qui se teinte et se polit joliment, donne un beau bois d'ébénisterie. Il est également très utilisé en décoration, menuiserie et tournerie.

Croyances et légendes

L'alisier blanc remonte à la plus haute antiquité. A cette époque vivait la nymphe Lotti qui un beau jour se transforma en alisier afin d'échapper aux ardeurs amoureuses de Priape, dieu grec de la Fécondité qui « de sa chasteté trop amoureuse, désirait d'avoir d'elle le doux embrasement ».

Le sorbier des oiseleurs est associé à de nombreuses croyances populaires. Un peu partout, on s'accordait sur ses pouvoirs bénéfiques. Ses



Le Sorbier des oiseleurs

grappes de fruits rouges, au même titre que les bâtons taillés dans son bois, avaient la réputation d'éloigner les démons et de repousser les mauvais sorts, les sorcières et les sorciers. Dans les Pyrénées, les paysans étaient persuadés qu'il éloignait les épidémies, les vautours et les animaux nuisibles.

Dans de nombreuses régions, on faisait profiter les animaux de ses pouvoirs de protection. Ainsi, en Écosse, le premier mai, les éleveurs faisaient passer leurs moutons à travers un cerceau en branches de sorbier afin de les protéger des maladies. En Allemagne, on suspendait des branches de cet arbre dans les étables afin de protéger le bétail des dragons volants.

Les humains peuvent aussi profiter des pouvoirs bénéfiques de cet arbre. Une croix réalisée avec deux feuilles de sorbier évite le vieillissement prématuré. Selon une croyance vendéenne, un individu qui désire changer de sexe doit manger sept sorbes vertes sans faire la grimace. En Angleterre, un marcheur qui utilise une canne en bois de sorbier est à l'abri de tout danger. Les jeunes filles qui désirent rencontrer l'amour et voir à quoi ressemblera leur époux doivent cueillir une branche en disant :

*« Je te cueille sorbier du soir, sorbier du soir,
Je te cueille sorbier, afin d'en rêve voir,
Afin d'en rêve voir mon véritable amour ».*

A Saint-Agrève, enfin, comme sur tout le plateau ardéchois, l'on dit que si le sorbier porte beaucoup de fruits, il annonce un hiver rigoureux.

➔ **Henri Bariol**



18 Vie et nature



Le Lac de Devesset : 100 % nature

La biodiversité du lac de Devesset fait l'objet d'une attention toute particulière depuis le début de cette année. Au moins 323 espèces différentes ont été inventoriées : 178 plantes et 145 espèces animales, dont 57 espèces protégées par la loi. Cette richesse est liée à la présence d'une grande zone humide composée du lac et surtout de tourbières, de marais, et de prairies naturelles humides.



Parmi les espèces remarquables, citons la présence du castor d'Europe, de la loutre, du lézard vivipare, ou encore de papillons rares et protégés comme le damier de la succise et l'azuré des mouillères.

► Le lac de Devesset est par ailleurs un lieu privilégié pour la nidification de 44 espèces d'oiseaux différentes, dont certaines en régression voire disparues, et on a noté cette année l'apparition nouvelle d'un canard plongeur inconnu jusqu'alors sur le plateau : le fuligule morillon. Celui-ci a accompagné le canard colvert, ainsi que le grèbe castagneux et le grèbe huppé tout au long de l'été sur les eaux du lac.

L'étude en cours est réalisée suite au classement du lac en 2008 comme Zone Spéciale de Conservation (Natura 2000), en raison de la présence de nombreuses espèces protégées. Il s'agit de connaître au mieux la fragilité des espèces présentes et des milieux naturels associés, puis l'impact potentiel de la construction et l'aménagement futur d'un sentier de découverte autour du lac.

➔ *Syndicat intercommunal de gestion du lac de Devesset*
<http://www.lac-de-devesset.fr>

A L'EAU JARDIN

CONCEPTION DE JARDINS

DALLAGE - PAVAGE - BÉTON DÉACTIVÉ - TERRASSE
ENTRETIEN TOUS ESPACES VERTS
ÉLAGAGE - DÉBROUSSAILLAGE
PARTICULIERS - COLLECTIVITÉS
CLÔTURE - GABIONS - BRISE-VUE
MAÇONNERIE PAYSAGÈRE

Laurent VERNET
Chirabeau - 07320 MARS
Tél. 04 75 65 36 75
Port. 06 30 55 39 15
Email : aleaujardin@orange.fr
Siège social : Le Neyrial - 43200 YSSINGEAUX

DEVIS
GRATUIT

➤ Nouveau à Saint-Agrève : un club de handball féminin

Un club de handball féminin avait déjà vu le jour à Saint-Agrève il y a une quinzaine d'années, et c'est en 2013 que nous reprenons le flambeau. Voici donc une nouvelle association pour profiter pleinement du complexe sportif de Saint-Agrève.

► À la rentrée de septembre, nous avons commencé les entraînements, les vendredis soir à partir de 19h30, dans une très bonne ambiance. Nous sommes désormais inscrites en championnat de handball féminin et notre club compte 18 licenciées. Un site internet est à disposition afin de suivre toutes les actualités, les résultats du club ainsi que les matchs à venir :

www.hbc-saint-agreve.fr.

➤ *Laura Soubeyrand*



➤ Deuxième édition de l'enduro de Saint-Agrève

Le 6 octobre dernier s'est déroulée la deuxième édition de l'enduro de Saint-Agrève qui a bénéficié, heureusement, d'un temps plus clément que l'année dernière. Cette épreuve a été organisée par l'association saint-agrévoise « Les Razmottes » en partenariat avec le Moto-Club de Rochepaule. L'épreuve comptait pour les championnats de ligue Rhône-Alpes et Auvergne. 300 pilotes ont parcouru une boucle de 80 km, deux à trois fois, selon leur caté-

gorie respective, traversant Désaignes, Labatie-d'Andaure, Saint-Jeure-d'Andaure, Saint-Agrève, Intres, Saint-Julien-Boutières, Saint-Martin-de-Valamas, Chanéac, Jaunac et Saint-Jean-Roure. ► Le classement final a été établi en fonction des chronos réalisés en spéciales qui se trouvaient l'une à L'Hermet sur la commune de Saint-Agrève et la seconde à Crézenoux à Saint-Martin-de-Valamas. Les contrôles techniques, administratifs ainsi que le parc fermé et les assistances

pilotes ont eu lieu au complexe sportif de Saint-Agrève, ce qui fut très adapté et pratique pour les organisateurs. Ceux-ci tiennent à remercier la municipalité de Saint-Agrève et les services techniques ainsi que les municipalités des 8 autres communes, les bénévoles, les personnes prêtant leurs terrains ainsi que le club de 4x4 « Les Boudlerles ».

En espérant qu'il y ait une troisième édition l'an prochain !

➤ *Thibault Costechareyre*



La SASA FOOT : une forte augmentation du nombre de licenciés



► **Les équipes seniors** : au moment où nous écrivons ces quelques lignes, nous tenons à souligner le très bon début de saison de l'équipe première tant en coupe qu'en championnat : l'équipe vient de passer le troisième tour de coupe Drôme-Ardèche et, en championnat, elle a enregistré trois victoires pour un match nul et se situe en tête de sa poule !

Le départ est par contre difficile pour, notamment, l'équipe réserve. En effet, quelques prises de licences trop tardives sont à l'origine de difficultés à participer aux premières rencontres officielles. Il faut que les gens comprennent que prendre une licence auprès d'une association, dans un sport collectif, est un



engagement... Ce n'est pas toujours le cas de nos jours, et cela est bien dommage !!!

► **L'école de foot** se porte très bien puisqu'elle a enregistré une augmentation de près de 100 % en deux saisons (46 licenciés en 2011/12 pour 84 cette année). Cette saison, le club a ouvert les engagements aux enfants à partir de 5 ans. Depuis mi-septembre, c'est un véritable plaisir de voir ces petites têtes blondes se disputer le ballon ; cela permet également à de nombreux parents de se retrouver autour du terrain. Bonne nouvelle aussi : nous sommes très heureux d'accueillir une fille dans nos effectifs. Espérons que cela donne des idées aux copines.

L'entente avec le club de Vernoux, déjà existante en U15, s'est élargie aux U13 et U17 ; le club vernousain s'était en effet retrouvé en panne d'effectifs, plusieurs enfants s'étant rapprochés d'autres clubs sportifs, individuels ou collectifs. Ce sont donc deux équipes U13 et une équipe U15 qui sont inscrites sous le nom de SASA, et la possibilité pour nos U17 de participer au championnat sous le nom de Vernoux.

Cela permet aux jeunes de ne pas interrompre leur progression, et par la suite de pouvoir intégrer les équipes seniors lorsqu'ils atteignent l'âge légal.

► **Manifestations**, déjà beaucoup de dates ont été arrêtées (plateaux FUTSAL U9, challenge Orange à Geoffroy Guichard, Père-Noël...). Et pour 2014, formation des éducateurs, rencontre avec les écoles et bien évidemment le tournoi de l'école de foot les 28 & 29 juin.

Une très grande pensée pour des personnes proches du club qui nous ont quittés en cette fin d'année.

Le président, le bureau, toute l'équipe dirigeante ainsi que les joueurs souhaitent une très bonne année 2014 à tous les saint-agrévois et lecteurs des Echos du Chiniac.

Preuve de la motivation du club, notre site internet (<http://www.sasafoot.fr>) est très souvent mis à jour et visité en moyenne par 50 personnes tous les jours ; nous vous en remercions !!!

➔ **Cédric Chirouze**

Amicale boule saint-agrévoise

Nous pouvons tirer un bilan positif de la saison bouliste achevée, malgré un printemps frais et pluvieux. Ce temps perturbé n'a pas empêché la qualification de plusieurs joueurs pour les Championnats de France (CDF). En triplette féminine, Aurélie Russier est allée aux CDF à Evian et Laurent Saby à Thonon-les-Bains en quadrette avec des joueurs licenciés au Cheylard. La quadrette composée de Thierry Mandon, Stéphane Boit, Benjamin Chantre, Teddy Duchamp et Thomas Bouix a réitéré l'exploit d'aller

jusqu'en 8^{ème} de finale au CDF, comme l'année dernière. Nous adressons nos félicitations à tous ces joueurs qui représentent Saint-Agrève lors de leurs déplacements.

Au mois de septembre, à l'initiative du collège Louis-Jouvet, nous avons organisé une matinée découverte du Sport Boule. Deux animateurs du comité bouliste de l'Ardèche et deux bénévoles de l'amicale boule ont proposé aux élèves de 6^{ème} et de 5^{ème} différents ateliers autour du point et du tir à travers. Pour finir, les collégiens ont pu tester leur adresse sur le point ciblé et le tir ciblé, deux activités où il faut alterner la course et la précision pour tirer ou pointer.

L'amicale boule vous souhaite une bonne et heureuse année sportive.



Précarité sociale et solidarités à Saint-Agrève autour de 1900

Partie 3 : L'allocation mensuelle, une avance historique.

En exécution des lois nationales, la commune de Saint-Agrève a décliné peu à peu une assistance diversifiée, adaptée, situation après situation, aux cas sociaux signalés. L'aide, d'abord ponctuelle, a évolué jusqu'au constat d'une pérennisation nécessaire aboutissant à l'installation d'une structure de gestion.

► Des secours multiples : l'assistance structurée ébauche une sécurité sociale à venir.

L'alerte donnée sur les problèmes de santé, sanctionnée par la décision d'apporter des soins gratuits pour le patient, à son domicile ou au cabinet médical (voir partie 2 dans Les Echos du Chiniac de juillet 2013), a enclenché une réflexion plus large. Celle-ci a conduit au constat d'une marginalisation croissante d'exclus et induit le devoir d'établir une législation publique exécutoire dans chaque commune. Elle fait suite aux recours de proximité confiés aux familles et au voisinage par le biais du « domicile de secours ». Forme, nature et organisation du dispositif se sont enrichies d'actions nouvelles à la mesure de l'acuité du problème.

► Des évolutions significatives.

Ainsi en est-on venu à distinguer les « simples » nécessiteux à accompagner provisoirement, y compris en « domicile de secours », des nécessiteux à prendre en charge de façon plus pérenne. Des contrôles et justificatifs à fournir ont été instaurés, par exemple des justificatifs de ressources et l'obligation stricte d'être résident permanent présent dans la commune (ce qui conduit du reste à... l'exclusion des ex-résidents qui feront demande). Ainsi à Saint-Agrève, vraisemblablement fin 1905, l'examen des cas soumis à l'ordre du jour normal public des sessions municipales a-t-il été transféré à un « comité secret » délibérant en toute discrétion.

Il n'est pas jusqu'au vocabulaire qui ne traduise une progression à laquelle nous attribuerons un accent républicain : le vocable « bureau de bienfaisance » portant idée d'un bon vouloir généreux voire charitable, potentiellement susceptible d'un retour d'estime, se transforme en « bureau d'assistance » ouvert à l'idée d'une sorte de devoir de la collectivité. Il imprime la marque sociale d'un esprit nouveau qui ne veut pas se limiter à un constat de précarisation pour colmater des brèches mais invite discrètement à un possible questionnement plus large. La solidarité a pris valeur de loi. Elle commence pour les plus nécessiteux, vieillards, infirmes et « incurables », par la création d'une allocation mensuelle dont le taux est fixé par la commune à l'exemple ci-contre de celle de Saint-Agrève.

► La création d'une allocation mensuelle aux vieillards, un pas vers la « retraite des vieux ».

Le conseil municipal de Saint-Agrève statue en novembre 1905 sur le taux de l'allocation mensuelle après la réception de circulaires dont les dates d'émission évoquent une insistance particulière, explicable (peut-être ?) par l'empressement trop mesuré à le mettre en oeuvre puisqu'il implique des dépenses nouvelles. En effet une circulaire du Ministre de l'Intérieur en date du 29 juillet 1905 demande l'application de la loi du 14 juillet 1905 ; puis une circulaire de Monsieur le Préfet de l'Ardèche en date du 03 novembre 1905 relaie la circulaire ministérielle imposant aux communes de fixer le taux de l'allocation mensuelle d'assistance à attribuer aux vieillards, infirmes et incurables appelés « à bénéficier de la loi précitée ».

« Le conseil de Saint-Agrève fixe le taux de l'allocation mensuelle dont le coût minimum de l'assistance dans la commune est de quinze francs ainsi décomposés :

• dépenses d'alimentation	10 francs
• dépenses de vêtements	2 francs
• dépenses de logement	2 francs
• dépenses de chauffage	1 franc »

Ces allocations ont été, bien entendu, fixées par rapport au coût de la vie et aux salaires locaux et les quatre postes d'une assistance « minimum » concernent les premières dépenses vitales. Une précarité proche d'un dénuement profond, à l'approche de l'hiver, explique l'insistance préfectorale à la faire appliquer rapidement.

Soulignons encore qu'un bénéficiaire de l'allocation totale percevait sur l'année un montant de 180 francs... qu'il faut mettre en regard de salaires effectifs pratiqués qui sont relevés dans le chapitre « dépenses » du budget municipal :

A Saint-Agrève en 1905 :

- traitement du garde-champêtre
630 francs par an
- traitement du receveur municipal
800 francs par an
- traitement du secrétaire de mairie
1200 francs par an

22 C'était hier

- traitement du balayeur des rues

40 francs par mois du 15 juin au 15 septembre

Autre référence : salaire moyen de l'ouvrier français, environ 100 francs par mois (150 à Paris).

La somme de quinze francs mensuels constitue un minimum à vivre pour qui est sans ressource. Par comparaison, elle est inférieure de trois fois et demie au salaire, modéré, du garde champêtre. Néanmoins, rapportée à un nombre conséquents d'allocataires, elle pèse sur les finances – les budgets révèlent une gestion prudente – et éclairent sur la modulation dont l'allocation est l'objet ainsi qu'en témoignent les cas pris en compte en 1907, 1908 et 1909 (notre relevé des P.V. se termine en 1909).

Jeudi 21 février 1907 :

ASSISTANCE A DOMICILE POUR TRENTE-QUATRE VIEILLARDS

Après un « comité secret », le conseil municipal prononce l'admission à l'assistance de personnes ayant leur « domicile de secours » dans la commune et détermine les conditions dans lesquelles elles seront secourues, « soit à domicile, soit dans l'établissement hospitalier ». Sur proposition du « bureau d'assistance », « il est retenu en première partie de liste d'arrêter à trente-quatre le nombre de vieillards, infirmes et incurables qui seront assistés à domicile ».

Dimanche 28 avril 1907 :

AIDE MODULEE (A DIX FRANCS MENSUELS)

Cinq demandes d'allocations mensuelles provenant de Saint-Romain-le-Désert et Devesset ainsi que de personnes « qui auraient conservé leur domicile de secours à Saint-Agrève » sont acceptées ; le conseil fixe « qu'elles soient assistées à domicile à hauteur de dix francs mensuellement ».

Jeudi 27 février 1908 :

REFUS D'AIDE POUR UNE ABSENCE DE DOMICILE

A SAINT-AGREVE

Six vieillards sont pris en charge sans autre précision mais un habitant du Chambon-de-Tence voit sa demande rejetée.

Jeudi 17 juin 1908 :

TROIS VIEILLARDS PRIS EN CHARGE

Deux de ces vieillards sont « pris en première partie de liste » (au « domicile de secours »). Le troisième dans la seconde (en centre hospitalier).

Dimanche 23 mai 1909 :

REFUS MOTIVE

La demande est refusée à un vieillard ayant quitté la commune depuis plus de six ans.

► **Des décisions adaptées et modulées qui établissent une hiérarchie des besoins.**

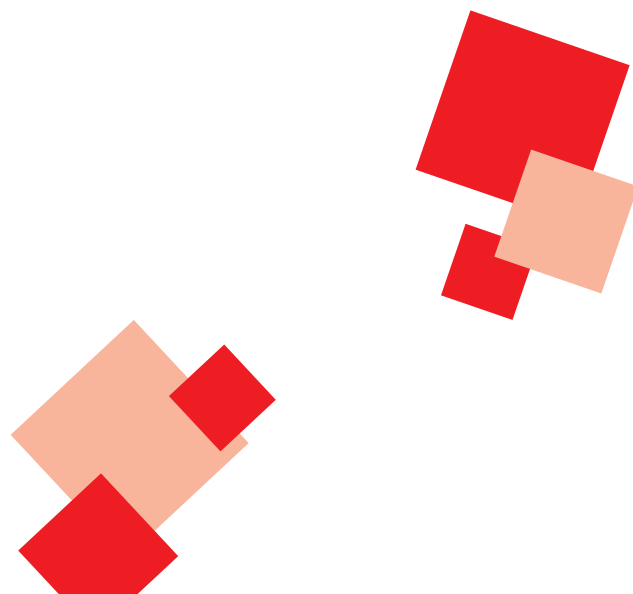
A nous en tenir aux comptes-rendus des P.V. municipaux, il y aurait décroissance du nombre des prises en charge mais il faut surtout considérer le cumul des aides décidées année après année dont le renouvellement s'opère automatiquement jusqu'à la disparition de l'allocataire : une nouvelle ligne s'est inscrite durablement dans le budget. Il n'est pas précisé si une aide a été accordée aux communes par les finances publiques ; elle est néanmoins certainement intervenue. Il n'en demeure pas moins qu'une charge nouvelle nécessaire a été créée.

Cette institution d'une allocation mensuelle, spécifique aux vieillards, infirmes et incurables, répond à une urgence immédiate ; il faut néanmoins y voir un prélude à une future -encore lointaine en 1905- « retraite des vieux » valant rente méritée après une vie de travail qui a ouvert le droit de finir ses jours dans la dignité.

► **Une précarité chasse l'autre.**

Mais hélas elle prélude également à l'extension à d'autres situations. Les précarités, bien que n'étant pas de génération spontanée, sont rarement anticipées, elles accompagnent une société en mouvement perpétuel constamment à la recherche d'équilibres introuvables tant le progrès abandonne des factures à l'avenir. La volatilité de la conscience, la dilution des responsabilités, la course à la productivité ouvrent des perspectives renouvelées à des précarités modernes génératrices d'amères commotions et de hoquets sociaux.

➤ **A. Serge Girard**



Les problèmes de « retraite » dans les années 1900 - 1915

Le développement de l'aide sociale a fait l'objet d'une lente maturation de la seconde république (loi du 18 juin 1850) à la troisième (lois du 20 juillet 1886, du 05 avril 1910, du 05 août 1918.)

Initialement sous l'égide de la « Caisse nationale des retraites pour la vieillesse sous la garantie de l'Etat », l'aide constituait « une rente différée pour l'avenir, c'est à dire une rente à un âge fixé, au gré du déposant entre 50 ans et 65 ans ». Elle était destinée « aux personnes qui veulent affecter une partie de leurs économies annuelles à s'assurer une pension pour leurs vieux jours ». Cette retraite par capitalisation est impossible à financer pour de nombreux français, paysans et ouvriers en premier lieu. Aussi l'allocation mensuelle aux vieillards, infirmes et incurables (loi du 14 juillet 1905) est-elle un palliatif à cette incapacité de financement.

Des compléments s'ajouteront, ainsi qu'en témoigne Le document ci-contre, carte d'identité d'un souscripteur né en 1854 dans une région agricole riche. Celle-ci est émise par le Ministère du travail et de la Prévoyance Sociale (que voilà une association dénominateur prémonitoire !) sous le titre de « retraites ouvrières et paysannes »... mais la lecture des dispositions laisse supposer de réelles difficultés à y souscrire dans les milieux défavorisés... On retiendra que, malgré la guerre (1915), la poursuite des engagements sociaux se maintient... d'autant plus nécessaire que les « bras de vingt ans » sont sur les champs de bataille !!

LIQUIDATION DE LA RETRAITE.
(ÉCHÉANCES : 1^{er} FÉVRIER, 1^{er} MAI, 1^{er} AOÛT, 1^{er} NOVEMBRE.)

Partie réservée à la Caisse d'assurance.	Partie réservée au Ministère du Travail.
Rente annuelle <u>7.20</u>	Rente à la charge de l'État <u>2.60</u>
soit par trimestre <u>1.80</u>	soit par trimestre <u>13.19</u>
Entrée en jouissance : <u>1^{er} Jan 1915</u>	Entrée en jouissance : <u>1^{er} Jan 1915</u>
Fait ARQUEIL	Fait ARQUEIL
le 26 JUN 1915	le _____ 19__
Le Représentant de la Caisse	Le Directeur des Retraites ouvrières et paysannes.

RENTE DÉLIVRÉE

« Dispositions essentielles de la loi du 5 avril 1910 sur les retraites ouvrières. »

L'assurance est obligatoire pour les salariés des deux sexes, de l'industrie, du commerce, des professions libérales et de l'agriculture, et des serveurs à gage, lorsque les salaires ne dépassent pas 3000 francs par an.

L'assurance est facultative pour les fermiers, métayers, cultivateurs, artisans, petits patrons travaillant avec un seul salarié et des membres de leur famille habitant avec eux, pour les salariés dont le salaire est de 3000 à 5000 francs par an, les femmes et veuves non salariées de tous les assurés.

La cotisation annuelle est fixée à 9 francs pour les hommes, 6 francs pour les femmes et 4 fr. 50 pour les enfants au-dessous de 18 ans, soit 0 fr. 03 par jour pour les hommes, 0 fr. 02 pour les femmes et 0 fr. 015 pour les mineurs au-dessous de 18 ans. Elle est, en principe, prélevée sur le salaire lors de chaque paye. Une cotisation égale est versée par l'employeur au compte de son salarié : elle reste exclusivement à la charge de l'employeur.

Les assurés peuvent élever le taux de leur pension par des versements supplémentaires.

La pension de retraite est normalement accordée à 65 ans. L'assuré peut toutefois demander la liquidation à partir de 55 ans, mais la retraite et l'allocation de l'Etat sont réduites en proportion.

lors de chaque paye. Une cotisation égale est versée par l'employeur au compte de son salarié : elle reste exclusivement à la charge de l'employeur.

Les assurés peuvent élever le taux de leur pension par des versements supplémentaires.

La pension de retraite est normalement accordée à 65 ans. L'assuré peut toutefois en demander la liquidation à partir de 55 ans, mais la retraite et l'allocation de l'Etat sont réduites en proportion ».

L'été 2013 et les perspectives 2014 et au-delà...

Retour sur la saison estivale 2013

A l'image du département de l'Ardèche, la saison estivale 2013 du Pays de Saint-Agrève s'est terminée sous les meilleurs auspices. Après un début de saison mitigé, la fréquentation touristique s'est améliorée, notamment durant le mois d'août, grâce à de bonnes conditions climatiques et à la présence de la clientèle française, dont les visiteurs de proximité et les résidents secondaires. La clientèle étrangère reste stable par rapport à 2012. Ces données permettent de confirmer deux tendances : des réservations de dernière minute plus fréquentes et une augmentation des courts séjours.

Ainsi, l'office de tourisme (OT) a accueilli 9 500 visiteurs durant cette saison estivale et 12 100 visiteurs sur l'ensemble de l'année 2013.

► La saison estivale 2013 a été portée par l'offre de pleine nature, notamment la randonnée et les événements sportifs, le programme des Estivales mis en place par l'OT (684 inscrits) et une offre culturelle de renommée et de qualité avec les différents festivals (41 000 spectateurs) et la programmation du centre socioculturel (1 960 spectateurs et/ou visiteurs).

► Le tourisme joue un rôle essentiel dans l'activité économique du Pays de Saint-Agrève ; l'office de tourisme en est la vitrine. Afin de promouvoir davantage encore notre territoire, son équipe s'est renforcée et un nouveau bureau a été élu. L'OT compte également sur la confiance des élus et de la communauté de communes en charge de la compétence tourisme déléguée à notre association ainsi que sur l'ensemble des prestataires du territoire, dont nos adhérents qui sont de plus en plus nombreux.

► 2014 : vers de nouvelles perspectives pour l'office de tourisme dans une démarche de professionnalisation de sa structure. Celle-ci s'articule autour de deux axes :

- Le classement en catégorie 2 afin de s'adapter aux évolutions du marché du tourisme et des comportements des visiteurs.
- La mise en place d'une démarche qualité qui est nécessaire afin d'obtenir le classement en catégorie 2. Cette démarche qualité est mise en œuvre sur l'accueil et l'information du public, la gestion des ressources humaines et sur l'animation du territoire.

La professionnalisation de l'OT permettra de contribuer, avec la politique touristique qui sera mise en place par la future communauté de communes Val'Eyrieux, à donner un nouveau souffle à l'économie touristique de Saint-Agrève.

Enfin, un travail avec les offices de tourisme du Cheylard, de Saint-Martin-de-Valamas et de Saint-Pierre-ville sera engagé afin de structurer l'organisation des offices de tourisme du territoire Val'Eyrieux et d'étudier les axes touristiques à promouvoir.

► Les prochains rendez-vous au Pays de Saint-Agrève : www.pays-saintagreve.fr

Cinéma (dessin animé) : Ernest et Célestine	23 décembre (14h)
Réveillon solidaire	31 décembre
Les rencontres Nord-Sud : le Brésil	13 janvier au 1 février
Rallye de Monte-Carlo historique	26 janvier
Cinéma (James Bond) : Skyfall	28 janvier
Théâtre (comédie) : Brigada Dada	14 février
Cinéma (drame) : Wadjda	25 février
Le Printemps des Poètes	8 au 22 mars
Cinéma (animation) : Epic, la bataille du royaume secret	11 mars
Théâtre (drame) : Cabaret Terezin	4 avril
Théâtre (chansons) : Chtriky	22 avril
De ferme en ferme	26 et 27 avril





Les 20 ans du Festival des Arts de la Grange de Clavière : un feu d'artifice

En quelle année le premier concert d'Anne Sofie Von Otter dans la grange ? Et le quatuor Skampa ? Les enfants de Soweto ? La Mariposa Tango ? François Théberge ?

► La rétrospective de ces vingt années de festival – sous forme de livres et d'exposition – a permis à beaucoup d'égrener des souvenirs pleins d'émotion, de chaleur, de bonheur d'être ensemble, et d'écouter de grands artistes dans un lieu que l'on dirait créé pour la musique.

Les murs de la grange portaient aussi les œuvres des peintres et photographes qui, au fil des ans, ont accompagné les concerts. Les nombreux visiteurs de ces expositions ont ainsi pu découvrir le talent de Jean-Robert, René Gau, Jean Saussac, Tessa Traeger, pour ne citer que quelques noms.

► Mais ce vingtième festival n'avait rien de nostalgique et il ne s'agissait pas pour les organisateurs bénévoles qui s'activent depuis vingt ans de faire preuve d'autosatisfaction. Il a surtout été l'occasion de nouveaux rendez-vous enchanteurs et d'une affluence record. Jamais la belle grange de Clavière n'avait été aussi souvent aussi pleine. L'occasion également de belles découvertes !

Nemanja Radulovic en ouverture et en

clôture du festival a su, comme d'habitude, transmettre toutes ses émotions dans une sonate de Haendel, les danses roumaines de Bartok, les pièces courtes de Chostakovitch qu'il jouait en Serbie à l'âge de 8 ans, la chacone de Vivaldi, ou encore la méditation de Thaïs de Massenet avec son maître Patrick Fontanarosa. Sa complicité avec son ancien professeur, et avec tous les autres musiciens, avec Anna Tifu - que le public a écoutée souffler coupé dans Tsigane de Ravel - émerveille toujours les spectateurs. Et personne n'aurait imaginé qu'une formation de musique de chambre jouerait du Abba sur la scène de Clavière...

Le concert de Melvyn Tan, avec la sonate de Schubert qu'il avait jouée au tout premier jour du festival, a aussi été un moment d'intense émotion. Sa maîtrise parfaite des 24 impromptus de Chopin, dans la diversité de leurs couleurs, de leurs émotions, restera comme un des moments forts de la grange. C'est toujours un immense bonheur de retrouver le pianiste qui a permis à notre festival de voir le jour.

Le piano occupait une grande place avec un concert remarquable tant par sa qualité que par son caractère inédit : Dominiq Plancade et Laurence Fromentin

dans les danses hongroises de Brahms et les danses slaves de Dvorak, à quatre mains.

Les voix étaient aussi à l'honneur cette année : Katarina Jovanovic qui, dans Casta Diva, un des airs de la Norma, a beaucoup ému ; le jeune ténor Ismaël Armandola et la jeune soprano Raphaëlle Roussouly, pour le concert du mercredi après-midi, ont réuni un vaste public autour des airs de Haendel à Berg en passant par Donizetti.

Tous ces artistes sont abonnés aux plus grandes salles, aux plus grands festivals, et c'est une chance exceptionnelle de pouvoir les entendre sur notre plateau.

Le temps chaud et ensoleillé a aidé à la réussite du pique-nique, qui devient une tradition bien établie : on a dansé au son de l'accordéon.

C'est une grande joie pour les bénévoles de pouvoir faire vivre un festival de musique et d'art sur ce plateau qu'ils aiment tant, et de partager ces moments d'une rare intensité !

► **Festival International des Arts**
contact@festival-des-arts.com
 04 75 30 18 75



/// Bibliothèque : encore un peu de magie pour Noël

Noël ne dure qu'un seul jour, paraît-il. Sans doute, mais quelle journée ! Fête, partages, cadeaux, lumières, célébrations... Une journée très bien remplie ! Mais savez-vous pour qui cette journée est la plus difficile, celui qui a le plus de travail ce jour-là, qui se lève très tôt et se couche très tard ? Le Père Noël, bien sûr, que cette « sacrée » journée met de « sacrée » mauvaise humeur... (1). Et si, en plus, il se rend compte qu'il a oublié le cadeau du petit Gaston, et qu'il doit retraverser la terre entière pour le lui donner avant l'aube (2), il peut ensuite dormir longtemps pour se reposer...

Pourtant, il n'est pas tout seul, le Père Noël, dans sa préparation de cette belle journée. Certains enfants ont eu la chance de partir au pays des jouets, et de voir tous les lutins au travail (3). L'usine du Pôle Nord est vraiment impressionnante, et le Père Noël a là une grande aide ! Et il y a aussi tous les animaux malades, ou vieux, qui se rendent chaque année à l'arbre aux jouets (4). Il n'est pas sûr que les enfants aient déjà eu l'occasion de percer le mystère de cet arbre majestueux.

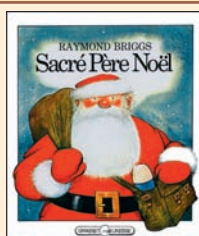
Mais qu'importe. Pour la plupart des enfants, Noël est avant tout une fête joyeuse et familiale, une belle occasion de se retrouver et peut-être même de profiter un peu de la magie du jour (5). Mais est-ce vraiment de la magie ?

Quant aux adultes, ils s'efforcent de faire en sorte que Noël existe pour tous, et en toutes circonstances, même quand la famille et les enfants sont nombreux, et que l'argent vient à manquer (6), même s'il faut pour cela tricher un peu, peut-être même voler et se mettre hors-la-loi (7). Et quant à ceux qui ont décidé que Noël n'était rien, qui résistent encore et encore, il se pourrait qu'ils aient des surprises, et que, au bout du compte, la magie de Noël s'empare d'eux malgré tout (8)...

Et vous, vous laisserez-vous emporter par cette ambiance ? Ferez-vous, ce jour-là, comme tous les enfants et les grands du monde entier (9) ? Quoi qu'il en soit, avec les livres de Noël, passez de bonnes fêtes, au gré de vos envies et de vos humeurs...

Pour retrouver cette petite balade au pays de Noël :

1
« Sacré Père Noël ! »
de Raymond Briggs
(Grasset)



2
« Le cadeau de Noël de Gaston Grippemine »
de John Burningham
(Flammarion)



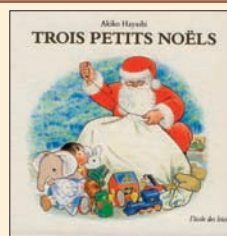
3
« Boréal express »
de Chris Van Allsburg
(Ecole des Loisirs),
adapté au cinéma
sous le titre
« Le Pôle express »



4
« L'arbre aux jouets »
de Rascal
(Ecole des Loisirs)



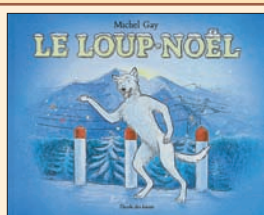
5
« Trois petits Noëls »
de Akiko Hayashi
(Ecole des Loisirs)



6
« Noël blanc, Noël noir »
de Béatrice Fontanel
(Albin Michel)



7
« Le loup Noël »
de Michel Gay
(Ecole des Loisirs)



8
« Un chant de Noël »
de Charles Dickens
(Duculot),
adapté au cinéma sous le titre
« Le drôle de Noël de Scrooge »



9
« L'album
des fêtes de Noël et
du Nouvel An
autour du monde »
de Sophie Louguine
(Horay)



■ Tout un programme pour frissonner

La bibliothèque, le centre socioculturel et Ardèche Musique et Danse ont proposé cet automne un programme d'animations intitulé « Des cauchemars dans nos placards ». Ce programme a animé toutes les vacances d'automne, et bien plus encore.

► Dès le début du mois d'octobre Fabienne et Gisèle, qui accueillent les classes des écoles de Saint-Agrève, leur ont proposé des lectures d'albums et de romans autour du thème de la peur. Il ne s'agissait pas d'effrayer les enfants mais au contraire de leur montrer que les livres et les histoires peuvent être des outils précieux pour mieux connaître cette part effrayante qui est en chacun d'entre eux, et pourquoi pas, de l'apprivoiser un peu. Les histoires qui font peur ont une fonction utile qui est de rassurer, en canalisant les peurs, en les mettant à distance. Comme le dit Tomi Ungerer, auteur bien connu d'albums pour enfants : « Je pense que la peur, il faut la respecter, il faut la mater, il faut la dociliser, il faut l'utiliser comme source d'énergie sinon d'inspiration ». C'était tout l'enjeu des lectures de Fabienne et Gisèle, et de l'ensemble de ce programme d'animations. Le travail de fond s'est poursuivi auprès des lecteurs de Lire et Faire Lire qui interviennent régulièrement dans les classes des écoles élémentaires et maternelles publiques. Leur journée de formation de rentrée a porté sur une sélection d'albums sur le thème de la peur.

► Les vacances d'automne ont commencé par une journée bien remplie le samedi 19 octobre. Le matin, les tout-petits (0-4 ans) et leurs parents sont venus en nombre pour écouter « Va-t'en, grand monstre vert ! », des histoires de petites trouilles que Fabienne a racontées. Heureusement, personne n'a été vraiment

effrayé. Les enfants ont eu juste quelques petits frissons : l'ours va-t-il les rattraper ? le monstre vert sera-t-il si effrayant ? Mais non, tout ça finit bien.

► L'après-midi, les apprentis musiciens d'Ardèche Musique et Danse sont entrés en scène pour un Goûter en Musique spécial, s'appropriant les petites histoires de Tim Burton (les seules que ce grand cinéaste ait écrites) pour les mettre en chansons. Ainsi, le public nombreux (50 personnes présentes) a pu profiter de ces histoires un peu macabres d'enfants vraiment bizarres. Tim Burton est ce cinéaste de l'étrange qui connaît et met en scène comme personne les peurs et les angoisses de chacun, tout en revisitant des mythes et des histoires que tout le monde connaît et reconnaît (Frankenstein, fantômes, revenants, vampires...). Deux projections de films pour les enfants, une exposition de ses dessins, un atelier d'arts plastiques, une bibliographie Pays-Lecture, un petit livret de jeu pour les plus jeunes, voilà autant de pistes qui ont été proposées pour mieux connaître Tim Burton.

► Pendant la quinzaine des vacances, la bibliothèque a également accueilli l'exposition des photos de Bernard Valla, « Cimetières d'ici », qui proposait une balade dans les petits cimetières protestants qui parsèment



L'atelier d'arts plastiques animé par Cathy Gagnaire

le Plateau. A l'occasion du vernissage, le samedi 19 octobre en soirée, Bernard Valla a rappelé brièvement l'histoire de ces cimetières, nous ramenant ainsi à notre rapport à la mort et à ses rituels.

Le centre de loisirs a mis l'accent sur les monstres, clôturant la quinzaine par une boum d'Halloween « monstrueuse ». Et, à la bibliothèque, la « Soirée à faire peur » du 31 octobre a rassemblé les plus courageux autour d'histoires, de contes, de lectures, pris dans la littérature fantastique que tout le monde connaît : « Dracula » de Bram Stoker, des nouvelles de Guy de Maupassant ou d'Edgar Allan Poe, des contes bretons de revenants... Heureusement, une soupe à la citrouille bien chaude a réconforté les plus timorés.



Quand Musique et Sciences se rencontrent...

Les élèves de formation musicale de 3^{ème} année ont participé à la Semaine de la Science.

Début octobre est tôt dans l'année pour préparer une audition mais la thématique de l'eau a été source d'inspiration pour ces jeunes musiciens. Ils ont appris une chanson de Zaz « *la pluie* » et se sont lancés dans la création : tout d'abord un album lu par Fabienne sur la pluie qu'ils ont bruité avec carillons, guitares et tambourins allant de la petite pluie fine à la grosse averse puis un morceau composé en partant du jeu de mots « do, mi, d'eau » joué avec des instruments qui utilisent l'eau comme résonateur. Les élèves ont su faire preuve d'enthousiasme, de créativité et de dynamisme pour aboutir à un tel résultat en si peu de temps.

➔ **Pascale Péatier**



L'école de musique à tous vents!

« **Ardèche Musique et Danse** » et « **Les Pas Perdus** » à l'heure anglaise

En cette fin juin 2013, le groupe de musiques traditionnelles de l'école de musique départementale, dirigé par Joël Meiller et dont font partie quelques jeunes saint-agrévois, et le groupe vernoscois de danses traditionnelles du Haut-Vivarais « Les Pas Perdus » s'envolent pour l'Angleterre.

► Invités par leurs amis du groupe « Les Folk Dancers » de Chelmsford, les musiciens et les danseurs ardéchois sont allés défendre le patrimoine culturel de notre territoire, avec

le soutien du conseil général de l'Ardèche, d'abord au cœur de la ville de Chelmsford, devant un très large public ravi de découvrir et de s'initier aux diverses danses ardéchoises (rigodons, mazurkas, giges et autres bourrées) puis dans l'ambiance festive et haute en couleurs du festival folk de Leigh on Sea - ville pittoresque à l'embouchure de la Tamise - parmi les groupes de musiciens et danseurs venus de tous les comtés du Royaume-Uni. Seul groupe français, ils ont suscité curiosité et enthousiasme tant parmi la foule des spectateurs qu'au sein des groupes avec lesquels ils ont partagé, tout au long de la journée, leur passion de la musique et de la danse traditionnelles lors d'un imposant défilé et dans divers lieux de la ville. La délégation ardéchoise a été reçue officiellement en mairie de Chelmsford par le Mayor de la ville.

Ce projet finalise 5 ans de partenariat entre « Les Pas Perdus » et l'école départementale de musique et de danse. Il s'appuie sur la complémentarité des partenaires et développe des actions de création, reliées aux œuvres patrimoniales. Il a reçu le soutien et l'accompagnement du conseil général de l'Ardèche.

➔ **Joël Meiller**



Un concert-lecture frissonnant !

Tim Burton, célèbre réalisateur de films (*Edward aux mains d'argent, Charlie et la chocolaterie, Frankenweenie,...*) est avant tout un dessinateur. C'est en tant que tel qu'il a commencé sa carrière au sein de Walt Disney, avant de réaliser ses propres projets qui l'amèneront au succès. En 1997, Tim Burton écrit un petit recueil de poèmes qu'il illustre lui-même : *"La triste fin du petit enfant huître"*. On y retrouve son univers macabre et son humour grinçant dans une série de portraits d'enfants "monstres" qui abordent les thèmes de la différence, de la singularité et de la solitude.

Le deuxième « Goutez à... » proposé par l'école de musique et la bibliothèque a ouvert la quinzaine « des cauchemars dans nos placards ». Six chanteurs, deux pianistes et les élèves guitaristes se sont réunis pour apprendre les chansons de ce fantastique recueil mis en musiques par Rémy Décrouy, professeur de guitare pour Ardèche Musique et Danse, dans un genre musical allant de la comptine à la chanson rock.

➔ Rémy Décrouy



C'est quoi, cette question ???

Depuis le mois d'octobre, des apprentis philosophes ont fait leur apparition dans deux classes de Saint-Agrève. Ils se posent des drôles de questions, font des raisonnements bizarres, et mêlent Socrate et Diogène à leurs conversations... Mais que se passe-t-il ? Rien de grave, heureusement. Il s'agit juste des ateliers « philo » proposés par le Pays-Lecture.

► Tout au long de l'année, huit classes du Plateau, dont deux à Saint-Agrève, bénéficient de l'intervention de Jean-Paul Mongin, philosophe et fondateur de la maison d'édition « Les Petits Platon » (www.lespetitsplaton.com). La rencontre a lieu à la bibliothèque, autour d'un thème ou d'un philosophe.



Jean-Paul Mongin et la classe de CM1 de l'école élémentaire publique

Les enfants arrivent avec leur curiosité, leurs questions, leurs idées toutes faites, et Jean-Paul met un peu de philosophie dans tout ça, en poussant

les enfants à se poser encore plus de questions, et différemment.

► Ainsi, lors du premier atelier, le 14 octobre dernier, il était question des « Pourquoi ? ». Jean-Paul Mongin commence en demandant aux enfants de poser des questions, et de chercher, parmi ces questions, lesquelles sont philosophiques. Mais pour ça, il faut d'abord savoir ce qu'est la philosophie ! Après un détour par le grec ancien, on arrive sans peine à « amour de la sagesse ». Oui, mais l'amour, c'est quoi exactement ? Malgré quelques rires étouffés, on tombe d'accord : quand on est amoureux, on cherche à connaître l'autre, à chercher sa vérité. Et c'est ce que fait le philosophe : il n'est pas forcément « sage », mais il cherche à savoir ce qu'est la sagesse. Vaste programme ! Mais les enfants ont l'air partants. En quittant la bibliothèque, ils avaient tous mis en route leur petite « machine à pourquoi », en essayant de bien faire la différence entre les « pourquoi » philosophiques et ceux qui ne l'étaient pas.

La rencontre suivante, début décembre, a porté sur Socrate et son fameux « Connais-toi toi-même ». Deux autres séances suivront en 2014. Toutes prendront appui sur les livres des « Petits Platon », disponibles à la bibliothèque.

/// L'Association pour le Patrimoine Vivarais-Lignon

Cette année, notre association a décidé de se pencher sur la vie quotidienne au temps des maisons-fortes. Il s'agissait d'inviter les nombreux visiteurs de notre exposition itinérante 2013 à découvrir les diverses facettes patrimoniales, architecturales et autres, de ce type de demeures, dont les origines résolument paysannes sont à souligner.

► Le vernissage de notre exposition, qui s'est déroulé comme à l'accoutumée à la salle de la gare de Saint-Agrève le 13 juillet 2013, nous a permis de la soumettre au regard intéressé d'une assistance à la fois nombreuse et attentive. La présence de nombreux élus, de représentants d'associations, mais aussi de propriétaires de demeures remarquables qui sont nos partenaires dans le cadre des Journées européennes du patrimoine, atteste que notre association acquiert au fil des ans une notoriété dont nous nous félicitons. Cette année, pas moins de 10 communes d'Ardèche et de Haute-Loire auront reçu notre exposition.

► L'organisation des Journées européennes du patrimoine 2013 a également été placée sous le signe de la réussite. Des conférences ont été organisées par notre association, dont les contours ont épousé et/ou complété le thème retenu par le Ministère de la Culture (« 1913-2013 : 100 ans de protection »).

A la Commanderie de Devesset, deux communications ont été respectivement présentées au public par J-M del Percio-Vergnaud, mais aussi et surtout par M. de Framond, Directeur des Archives départementales de la Haute-Loire et ami de notre association. Plus de 100 personnes étaient présentes au rendez-vous. A la salle de la gare de Saint-Agrève, un auditoire composé d'une quarantaine de personnes était tout à l'écoute du vice-président de notre association, le Dr Breyse.

► Nous avons décidé d'introduire quelques inflexions qui ont d'ores et déjà étoffé et complété la riche palette de demeures remarquables qu'au fil des ans nos indispensables et précieux partenaires qui en sont les propriétaires présentent au public. Nous avons mis l'accent sur la richesse patrimoniale que représentent notamment les logis de ferme ; bien que largement méconnus du grand public, un nombre important de ceux-ci a fait l'objet d'un classement, voire d'une inscription à l'Inventaire.

Ces initiatives, dont la concrétisation a consisté cette année à présenter deux de celles-ci (Vallée du Doux) aux visiteurs, sont appelées à s'épanouir. Elles toucheront l'ensemble des



territoires que notre association investit pour ce grand rendez-vous annuel que sont les JE du Patrimoine.

► Par ailleurs, fidèle à la ligne d'action qu'elle s'est fixée, notre association se prépare à accompagner les grandes transformations à venir, dont découlera incessamment le considérable élargissement de la surface territoriale de la future communauté de communes. Diverses prises de contact suivies de la mise en chantier de partenariats ont illustré cette volonté. Nous songeons notamment aux communes mais aussi aux propriétaires de demeures remarquables du Pays du Cheylard et des Boutières, qui ont répondu favorablement à nos propositions.

➤ **J-M del Percio-Vergnaud**, président
Suzanne Chantre, secrétaire

Contact : patrimoinevivarais-lignon@nordnet.fr

CREATIONS DU LIGNON
Depuis 1991

Publicité

IMPRESSION NUMERIQUE

TEE-SHIRTS - VETEMENTS PUBLICITAIRES
ENSEIGNES ET PANNEAUX PUBLICITAIRES
LES PUBLICITE SUR VEHICULES
NEONS HAUTE TENSION
AUTOCOLLANTS
SERIGRAPHIE
BANDEROLES
SERIGRAPHIE

04.71.59.50.43 Email: creations.lignon@wanadoo.fr



La Maison des Aînés fête sa centenaire

Marie Céline Chambron est née le 11 novembre 1913 à Saint-Jeure-d'Andaure et c'est lundi 11 novembre 2013, 100 ans après jour pour jour, qu'entourée de sa famille elle a fêté son anniversaire. Le lendemain, c'est la direction de l'hôpital de Moze, les résidents et la municipalité qui tenaient à marquer cet événement. De la musique et des chansons avec Norbert et son orgue de Barbarie, un magnifique et délicieux gâteau, des fleurs : une ambiance de fête régnait dans la salle de la cheminée. Bon anniversaire Madame Chambron ; tous nos vœux vous accompagnent.

Dernières nouvelles de l'hôpital de Moze, résurrection ou mort programmée ?

► 2004 – Redressement judiciaire et perte de la chirurgie.

► 2008 – Fermeture de la maternité et création du Centre Périnatal de Proximité.

► 2009 – Au cours d'une réunion à l'ARH de Lyon, maintien de la médecine et octroi de 15 lits supplémentaires de SSR ; du fait des locaux 9 seulement seront installés.

► 2010 – 2011 – Contacts impossibles avec l'ARS qui a remplacé l'ARH en incluant le social. Le Directeur D. Morin reste sourd à nos appels.

► 2010 (16/12/2010) – Lettre du Directeur ARS Auvergne qui acte le transfert des 24 lits de SSR des Genêts sur Moze mais reste évasif sur la compensation vis-à-vis des Genêts (UHR et PASA suggérés).

► 2011 – Départ de Monsieur Morin de l'ARS Rhône-Alpes, remplacé par un intérimaire qui ne prend aucune décision.

► 06/01/2012 – Réunion du versant Haute-Loire à la préfecture du Puy ; création d'un GCS d'établissement entre Les Genêts et Moze pour conserver les 24 lits de SSR aux Genêts, octroi de 8 lits supplémentaires d'EHPAD aux Genêts !

► 2012 – Dossier en panne

► Je contacte Monsieur Dussopt, notre député, sur le marché de Lamastre (présence pour les élections législatives) ; réunion à Annonay en présence du Maire de Saint-Agrève, Monsieur Weiss, du Pré-

sident de la Communauté de Communes Monsieur Couédel.

► Monsieur Dussopt, interpelle Madame la Ministre de la santé à la chambre des Députés (27/11/2012). La Ministre conseille la réactivation du Projet médical commun (réalisé en 2010) et la poursuite du travail commun avec les 2 ARS et les conseils généraux 07 et 43.

► 2013 - Le 21 mai 2013, le nouveau projet médical commun est finalisé et transmis aux ARS qui organisent une réunion de synthèse à Saint-Etienne le 14 juin 2013. Mais celle-ci est reportée au 24/10/2013.

► 24/10/2013 - Présentation du projet commun par le Dr Schwob du SNEH durant 30 minutes, en accéléré. Intervention de Monsieur Dumuis, Directeur ARS Auvergne qui acte cette fois, sans discussion :

- le transfert du SSR des Genêts vers Yssingeaux fin 2016.

- une compensation sur les Genêts : augmentation de la capacité de l'EHPAD de 12 lits et création d'une MARPA.

► Côté Rhône-Alpes :

- Réactivation du réseau de santé (gériatrique) avec Annonay comme Pilote.

- Nécessité de regrouper les SSR. Monsieur Jacquinet évoque la disparition de 2 SSR dans le triangle Saint-Agrève - Lamastre - Le Cheylard... Qui va disparaître ??

► Moze a des atouts :

- un service de consultations externes très étoffé et actif : endoscopies, radiologie, échographie,

- consultations externes spécialisées, notamment neurologie, ophtalmologie en cours,

- consultations non programmées,

- périnatalité,

- pharmacie,

- isolement géographique à plus de 1000 m d'altitude quand les autres structures sont aux environs de 400 m.

► Vu la vétusté des locaux, une décision ferme devra être prise dans l'année (il nous est promis juin 2014).

En définitive, les besoins sont là, confortés par le problème d'isolement géographique et la notion de plateau qui a conduit à la création d'un GCS avec les Genêts du Chambon.

Il faut que tout le monde se mobilise pour maintenir une offre de soins cohérente sur le plateau : population, élus, usagers, employés, équipe directoriale, membres du Conseil d'Administration.

Tout est possible, rien n'est gagné, mais il nous faut faire vite et assurer la « rentabilité » et la pérennité de notre hôpital.

➔ **Docteur Jean-Paul IQUEL,**
Président du Conseil d'Administration de Moze



Un nouveau mode de scrutin pour les prochaines élections municipales

Les prochaines élections municipales auront lieu les 23 et 30 mars 2014. La loi du 17 mai 2013 a modifié le mode de scrutin : les conseillers municipaux de Saint-Agrève seront désormais élus au **scrutin proportionnel de liste à deux tours**. **Vous n'aurez donc plus le droit de rayer des noms** sur les bulletins de vote. **Tout bulletin rayé ou annoté sera compté comme nul.**

Les candidats devront présenter des listes complètes (23 sièges à pourvoir à Saint-Agrève), composées alternativement de candidats de chaque sexe.

Jusqu'à présent les **conseillers communautaires** étaient élus parmi les conseillers municipaux, par les conseillers municipaux. A compter de mars 2014, ils seront élus par tous les électeurs, en même temps que les conseillers municipaux, pour la même durée (6 ans). Ils devront nécessairement avoir été élus conseillers municipaux.

Sur chaque bulletin de vote, vous verrez deux listes : la liste des candidats aux sièges de conseillers municipaux, et la liste des candidats aux sièges de conseillers communautaires (ces derniers étant obligatoirement dans la première liste). Ainsi, vous saurez clairement, dès les élections, qui sont les candidats pour ces deux instances.

Les sièges attribués à chaque liste au conseil municipal sont répartis à la proportionnelle avec prime majoritaire de 50 % à la liste arrivée en tête. Il en va de même pour les conseillers communautaires. Au premier tour, la liste qui remporte la majorité absolue et le vote d'au moins le quart des électeurs inscrits remporte 50 % des sièges, le reste est réparti entre toutes les listes ayant obtenu au moins 5 % des suffrages exprimés (y compris la liste majoritaire) ; si aucune liste n'obtient la majorité absolue, un second tour a lieu auquel peuvent se présenter les listes ayant réuni au moins 10 % des suffrages exprimés au premier tour (les listes ayant obtenu au moins 5 % peuvent fusionner avec une liste qualifiée pour le second tour, c'est-à-dire ayant obtenu au moins 5 % des suffrages exprimés). Au second tour, la liste arrivée en tête obtient 50 % des sièges et le reste des sièges est réparti entre toutes les listes (y compris la liste majoritaire) ayant obtenu au moins 5 %, au prorata de leurs résultats.

Les candidats sont élus par ordre d'apparition sur la liste de candidature.

Ensuite, dans toutes les communes, le maire et les maires-adjoints sont élus au scrutin secret parmi les conseillers municipaux au cours de la première réunion du conseil municipal, alors présidé par son doyen d'âge.

➔ **Nadège Vareille**

Voici deux exemples de répartition des sièges pour une commune avec 23 conseillers municipaux :

Hypothèse 1, résultats à l'issue du 1 ^{er} tour			
électeurs inscrits	1400		majorité absolue 421
exprimés	840	60% des électeurs inscrits	nombre de sièges 23
¼ des inscrits	350	25% des électeurs inscrits	
Liste A	510	36 % des électeurs inscrits 61 % des suffrages exprimés 12 sièges parce que la liste A a obtenu au moins 50 % des suffrages exprimés, avec au moins 25 % des inscrits 7 sièges supplémentaires, à la proportionnelle (61 % des 11 derniers sièges à pourvoir)	
		19 sièges au total	
Liste B	330	39 % des suffrages exprimés 4 sièges , à la proportionnelle (39 % des 11 derniers sièges à pourvoir)	
Nuls	18		

Hypothèse 2, résultats à l'issue du 2nd tour (aucune liste n'ayant obtenu 50 % des voix au 1^{er} tour)

électeurs inscrits	1400		majorité absolue	421
exprimés	840	60% des électeurs inscrits	nombre de sièges	23
¼ des inscrits	350	25% des électeurs inscrits		

Liste A	372	27 % des électeurs inscrits 44 % des suffrages exprimés 12 sièges parce que la liste A est arrivée en tête 5 sièges supplémentaires, à la proportionnelle (44 % des 11 derniers sièges à pourvoir) 17 sièges au total
----------------	-----	--

Liste B	330	39 % des suffrages exprimés 4 sièges , à la proportionnelle (39 % des 11 derniers sièges à pourvoir)
----------------	-----	--

Liste C	116	14 % des suffrages exprimés 2 sièges , à la proportionnelle (14 % des 11 derniers sièges à pourvoir)
----------------	-----	--

Liste D	22	3 % des suffrages exprimés 0 siège car la liste a obtenu moins de 5 % des suffrages exprimés
----------------	----	--

Nuls	18	
-------------	----	--

Déchets végétaux : gare au feu !

Le brûlage des déchets végétaux, encore largement pratiqué, est interdit par le règlement sanitaire départemental.

► **Pourquoi cette interdiction ?** Au-delà des possibles troubles de voisinage (odeurs, fumées) comme des risques d'incendie, le brûlage des déchets verts, à cause d'une combustion peu performante, particulièrement quand les végétaux brûlés sont humides et/ou mélangés avec d'autres déchets du jardin (plastiques, bois traités), va dégager des substances polluantes toxiques pour l'homme et l'environnement.

Les déchets concernés par cette interdiction sont les tontes de pelouses, les tailles de haies et d'arbustes, les résidus d'élagage, de débroussaillage, d'entretien de massifs floraux ou encore les feuilles mortes...

En cas de non-respect, une contravention de 450 euros peut être appliquée (article 131-13 du nouveau code pénal). Il existe cependant quelques exceptions à cette interdiction : des dérogations peuvent être accordées par le préfet sur proposition de l'autorité sanitaire et après avis du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques. Pour en savoir plus sur les exceptions, vous pouvez consulter la circulaire ou prendre contact avec la préfecture de votre région.

► **Des solutions pour valoriser ces déchets :**

- **Le compostage domestique :** pratiquement tous les déchets organiques peuvent être compostés : déchets de jardin, épluchures de légumes, restes de repas... Cela permet de réduire vos déchets et de produire un amendement de qualité pour le sol. Dans votre potager, utilisez le compost à l'automne ou en fin

d'hiver en surface, avec un léger griffage pour l'incorporer à la terre ; au printemps, entre les rangs de légumes, avant de pailler par-dessus ; et toute l'année, dans les trous de plantation en recouvrant de fines couches de terre, afin que les graines ne soient pas en contact direct mais que les racines, en se développant, trouvent des nutriments du compost. Le compost peut également être utilisé pour vos arbres fruitiers, les haies arbustives, les massifs de fleurs, les jardinières...

- **Le paillage** permet de recouvrir le sol avec les déchets verts, ce qui le protège et le fertilise durablement en même temps. La structure du sol en surface sera mieux préservée, les pertes en eau et la croissance des mauvaises herbes seront limitées. Si vous avez des parties ligneuses (bois) dans vos déchets verts, il vous faudra les broyer en copeaux avant de réaliser le paillage.

- **La tonte mulching :** vous déposez l'herbe broyée directement sur votre gazon. Cela permet de limiter l'appauvrissement de votre sol en matières organiques dû à la tonte.

- **La collecte en déchèterie :** vous pouvez également amener vos déchets verts à la déchèterie la plus proche (c'est obligatoire pour vos déchets de jardin contenant d'autres types de déchets : plastiques, bois traités...). Ils pourront ainsi participer à une valorisation collective par compostage.

Pour plus d'infos, tapez

<http://ecocitoyens.ademe.fr/mes-loisirs/jardinage/que-faire-de-ses-dechets-de-jardin>

/// Inhumation dans une propriété privée

Après avoir eu connaissance de certaines difficultés rencontrées par des personnes pour une inhumation dans une propriété privée, il est rappelé ci-après la règle en vigueur. Dans les faits, il faut :

► **effectuer les formalités préalables :**

- déclaration de décès,
- délivrance de l'autorisation de fermeture du cercueil, sur présentation du certificat de décès, par l'officier de l'état civil du lieu de décès,
- délivrance du permis d'inhumer, par le préfet de département (à Paris, par le préfet de police).

► **adresser la demande d'inhumation en terrain privé au préfet,** avec les documents suivants :

- acte de décès,
- autorisation de fermeture du cercueil,
- permis d'inhumer,
- rapport de l'hydrogéologue.

L'inhumation dans une propriété privée est possible mais soumise à certaines démarches définies dans l'article R 2213-32 du code général des collectivités territoriales :

« L'inhumation dans une propriété privée du corps d'une personne décédée est autorisée par le préfet du département où est située cette propriété, sur attestation que les formalités prescrites par l'article R.2213-17 et par les articles 78 et suivants du code civil ont été accomplies et après avis d'un hydrogéologue agréé. »

N.B. : à une question de Madame Delphine Batho posée en 2009, Madame la Ministre de l'Intérieur répondait : « le rapport de l'hydrogéologue est obligatoire. Toutefois cette formalité n'est pas exigée de nouveau lorsqu'une première inhumation à proximité immédiate sur le même terrain particulier a déjà donné lieu à l'avis favorable d'un hydrogéologue. Cet avis reste valable tant que le terrain ne subit pas de modifications substantielles. »

Il est donc en principe obligatoire d'avoir recours à un hydrogéologue une seule fois pour une propriété donnée.

À savoir : l'entreprise de pompes funèbres peut prendre en charge certaines démarches.

Pour tout renseignement complémentaire, merci de vous adresser en mairie: tél. 04 75 30 11 21

/// Un livre sur Saint-Agrève

Avez-vous lu ou feuilleté le livre *Saint-Agrève d'hier et d'aujourd'hui* de Roger Dugua paru en mai 2013 aux éditions Dolmazon ? Riche en photos souvenirs, il évoque Saint-Agrève à travers anecdotes, cartes postales et archives, de 1900 à aujourd'hui. Vous pourrez l'acquérir à la Maison de la Presse ou l'emprunter à la bibliothèque municipale. Il n'est certainement pas exhaustif, mais quel livre pourrait l'être ? C'est toute une encyclopédie qu'il faudrait pour relater les plus de 15 siècles d'histoire de Saint-Agrève...

Pour d'autres infos et illustrations, la bibliothèque tient quelques autres ouvrages sur ce thème à votre disposition.



/// Le comité de rédaction a reçu :

« Suite à l'article paru dans le numéro 67 de l'Echo du Chiniac paru en décembre 2012 intitulé « Le lavoir et abreuvoir de Freycenet » je tenais à rectifier que tous les descendants du donneur de terrain n'étaient pas présents et n'avaient pas été avertis. Cela aurait été une belle initiative si la décision de la pose de la plaque avait été faite en concertation avec toute la famille. »

➔ **M. Robert Mandon**

Note de la rédaction : la municipalité tient à préciser qu'elle n'est pas à l'origine des invitations et ne peut donc pas être tenue pour responsable de tel ou tel « oubli » dans ces dernières.

Naissances

5 juillet 2013 - Bastien Claret



25 juin 2013
Eléonore Allouard

28 juin 2013
Lilie Parret

13 juillet 2013
Télio Cheynel-Rey

27 juillet 2013
Lény Rochedy

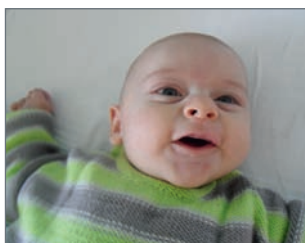
24 août 2013
Dylan Duchamp

20 septembre 2013
Thibault Chauvy

24 septembre 2013
Ethan Courtial

26 septembre 2013
Ilona Valla

28 juillet 2013 - Noah Fumas



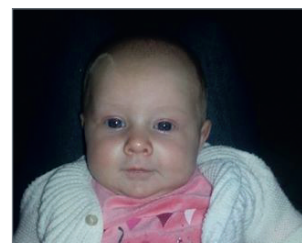
5 août 2013 - Kensy Vialatte Fogeron



23 août 2013 - Elissandre Castro



12 septembre 2013 - Maddy Ruel



Mariages

27 juillet 2013
Angèle Grandouiller & Sylvain Ferlay



29 juin 2013
Sylvie Montoux & Eric Malzieu

23 août 2013
Marianne Fréchet et Arnaud Verteneuil

Décès

CHAMBERT Rosalie vve DEFOUR	27/05/13	1 rue Dr. Tourasse
SAJOURS Dominique	31/05/13	Les Planches
DUFOUR Raymond	02/06/13	Mars
BLANC Alfred	06/06/13	1 rue Dr. Tourasse
FARRE Robert	04/07/13	St-Jeure-d'Andaure
GAILLARD Christian	05/07/13	Sénéclauze
DESBOS Marcel	06/07/13	Sénéclauze
BONNET Gustave	10/07/13	Le Chambon-sur-Lignon
CHEYNEL Elie	20/07/13	Ribes
DUMONT Marie vve LARDON	22/07/13	St-Bonnet-le-Froid
CHARROIN Michel	25/07/13	Montgardy
CROZE Gérard	27/07/13	Lichessol
MOUNIER Yvette vve JALLAT	02/08/13	St-Julien-Boutières

ROCHE Gabriel	19/08/13	Le Mazet-St-Voy
SARTRE Jean	23/08/13	La Voûte
DEREYMOND Henri	30/08/13	Tence
LEVÊQUE Mireille ép. VEY	12/09/13	Chenereilles
MOUNIER Marie vve DELEAGE	15/09/13	Sénéclauze
MOULLA Christelle ép. ANTERION	17/09/13	Serre de Réal
MARION Marie	22/09/13	Les Vastres
VALLA Marcel	24/09/13	La Combe
ROCHEDY Robert	29/09/13	Rochepeule
GUILHOT Louise vve FAY	02/10/13	1 rue Dr. Tourasse
MURAND René	12/10/13	Le Mazet-St-Voy
DIGONNET Régis	13/10/13	Tence

SAMU 15
POMPIERS 18 ou 112
GENDARMERIE 17 ou Tél. 04.75.30.10.34
HÔPITAL DE MOZE 04.75.30.39.00



MAIRIE

Secrétariat
 Tél. 04.75.30.11.21 - Fax : 04.75.30.10.28
 9h à 12h et de 13h30 à 17h30, samedi 9h à 12h.
mastagrel@inforoutes-ardeche.fr
 Maurice WEISS : Maire
 Mardi matin et samedi matin sur R.V.
 Michel VILLEMAGNE : 1^{er} adjoint
 Administration générale, finance, sport.
 Vendredi de 14h à 16h sur R.V.
 Jeannine BESSET : 2^{ème} adjointe
 Affaires sociales, logement, santé
 Lundi de 15h à 17h sur R.V.
 Thierry GUILLOT : 3^{ème} adjoint
 Patrimoine communal, et développement durable
 Lundi à partir de 17h sur R.V.
 Brigitte MOREL : 4^{ème} adjointe
 Urbanisme sur R.V.
 Christophe GAUTHIER : 5^{ème} adjoint
 Education, eau, assainissements, suivi des travaux hors bâtiments, sur R.V.

SERVICES TECHNIQUES MUNICIPAUX

Tél. 04.75.30.13.94

GESTION DE LA SALLE DES ARTS

Tél. 04.75.64.73.21

CONCILIATEUR DE JUSTICE

1^{er} lundi (matin) de chaque mois en mairie

SAUR

Tél. 04 69 66 35 00
 tous les jours de 8h à 18h

LA POSTE

Tél. 04.75.30.31.00
 Lundi de 8h45 à 12h et 13h30 à 16h
 Mardi au jeudi de 8h45 à 11h30 et de 13h30 à 16h
 Vendredi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 17h

TRÉSORERIE

Tél. 04.75.30.11.54
 Du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 13h à 16h30
 Le vendredi de 9h à 12h

SERVICE DES ROUTES (Conseil Général)

Tél. 04.75.30.31.20
 Du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 16h30

CRÉDIT AGRICOLE

Tél. 0810 002 118 N° AZUR
 Du mardi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 15h à 17h30
 Samedi de 8h30 à 12h30

CAISSE D'ÉPARGNE

Tél. 04.75.64.88.00 ou 0820 877 344
 Télécopie : 04.75.30.29.08
 Le matin du mardi au vendredi de 8h30 à 12h
 Le samedi matin de 8h30 à 12h15
 Les après-midi sur R.V. du mardi au vendredi

LYONNAISE DE BANQUE

Tél. 08.20.01.01.02
 Lundi : de 8h30 à 12h et de 15h à 17h20
 Du mardi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h20

OFFICE DE TOURISME

Tél. 04.75.30.15.06 - Fax 04.75.30.60.93
 • Juillet et Août :
 du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h
 • Juin, septembre, octobre :
 lundi, mardi et de jeudi à samedi 9h à 12h et de 14h à 17h30
 • De novembre à mai :
 lundi, mardi, et jeudi à samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h

BIBLIOTHÈQUE

Tél. 04.75.30.20.10
 Lundi de 10h à 12h - vendredi de 14h à 18h
 Mercredi, samedi de 10h à 12h et 14h à 18h
 Pendant les vacances de 14h à 18h et le jeudi

MAISON DE LA PETITE ENFANCE

Tél. 04.75.30.27.47
 Lundi, mardi, jeudi, vendredi 6h45 à 18h30
 Le mercredi 7h15 à 18h

CENTRE SOCIOCULTUREL

4 Place de Verdun - Tél. 04.75.30.26.60
 Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h

CONSEIL GÉNÉRAL 07 : assistante sociale

M^{me} Martine BROYER - lundi de 9h30 à 12h30
 Sur rendez-vous du lundi au vendredi
 Tél. 04 75 30 13 54 ou 04 75 06 35 20

MUTUALITÉ SOCIALE AGRICOLE

Assistante sociale de la MSA
 M^{me} Mireille MACIERA - Tél. 04 75 06 97 00 sur R.V.

CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

M^{me} Isabelle LOMBARD - Tél. 0820 250 720
 2^{ème} et 4^{ème} jeudi de chaque mois de 10h à 12h

SITE DE PROXIMITÉ

04 75 30 50 82 - Mardi sur rendez-vous de 9h à 12h
 Emploi formation de 14h à 17h
 M^{me} Sylvie MARTIN
 Création d'activités M^{me} Nelle MASSON

PÔLE EMPLOI

M^{mes} BEAUVEIL - FACCHINETTI - Tél 39 49
 2^{ème} et 4^{ème} lundi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h00 sur R.V.

CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE

M. Gérard VIDAL - Tél. 36.46
 Les jeudis de 9h à 12h

ASSISTANTE SOCIALE DE LA CPAM

M^{me} Françoise CHANAL - Tél. 36.46
 1^{er} lundi sur R.V. de 13h à 15h

CONSEILLÈRE EN ÉCONOMIE SOCIALE ET FAMILIALE

Tél. 04.75.30.26.60
 M^{me} Emilie PARRET - Mercredi 13h30 à 16h ou sur R.V.

CAISSE DE RETRAITE

M^{me} Agnès GARAN - Tél. 39.60
 4^{ème} mardi 9h à 12h sans rendez-vous
 et de 13h30 à 16h30 avec rendez-vous

PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE

M^{me} FROMENT - Tél. 04.75.06.35.20 sur rendez-vous.

POLÉNERGIE

M^{me} CHANTEPEY - Tél. 09.64.04.30.33
 Dernier vendredi sur rendez-vous

PACT HABITAT

(AMÉLIORATION DE L'HABITAT)
 M. Vincent REYNAUD - Tél. 04.75.66.13.96
 2^{ème} jeudi de 10h30 à 12h00

ARDÈCHE MUSIQUE ET DANSE, CONSERVATOIRE

Tél. 04.75.30.58.82
 Permanence du secrétariat le jeudi de 9h à 17h
 Antenne de Saint-Agrève
 Responsable d'antenne Pascale PEATIER

CAP FORMATION

Tél. 04.75.20.25.92 - 25 Rue du Dr Tourasse
 Le mercredi après-midi sans rendez-vous

ACCES EMPLOI

Tél. 04.75.30.70.94 - Services et accès emploi intérim
 du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h

ADMR HAUT VIVARAIS LIGNON

Place Chantoisiel

ADMR SSIAD

Tél. 04.75.30.28.77

ADMR PORTAGE DE REPAS

Tél. 04.75.30.29.37 - De 8h à 12h.

ADMR SERVICE À DOMICILE

Tél. 04.75.64.80.47 - lundi, jeudi de 9h à 12h
 mardi de 14h à 16h

NOTAIRE

Tél. 04.75.30.10.43
 Tous les jours de 9h à 12h et de 14h à 18h
 Samedi matin sur R.V. de 9h à 12h.

PRESSE LOCALE

Dauphiné libéré - M^{me} C. GUILLOT
 Tél. 04.75.30.20.34 - catherineguillot@wanadoo.fr

CENTRE DE SANTE DU HAUT-VIVARAIS

Chemin des Grisards

Docteur Philippe GONSOLIN

Tél. 04.75.30.15.44
 Consultations libres : lundi et vendredi de 9h à 12h
 Consultations avec rendez-vous :
 mardi, mercredi, jeudi et samedi de 9h à 12h et tous les
 jours de 17h à 18h30 - Absent le jeudi après-midi

Docteur Pierre METZDORFF

Tél. 04.75.30.19.52
 Consultations sur rendez-vous :
 Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 9h à 10h et le lundi de
 17h à 18h30

Consultations libres :

Lundi de 14h à 16h, mardi et jeudi de 14h à 16h et de 17h
 à 18h30, le vendredi de 17h à 18h30 et le samedi de 9h
 à 11h30.

Docteur Gabriella VIERU

Tél. 04 75 64 45 94
 Consultations libres du lundi au vendredi de 9h à 12h et
 du lundi au jeudi de 17h à 19h
 Consultations sur rendez-vous du lundi au jeudi de 15h
 à 17h et le samedi de 9h à 12h

Masseur - Kinésithérapeute - Ostéopathe

Frédéric DRANCOURT
 Tél. 07 71 03 09 99
 Le lundi, mardi, mercredi sur rendez-vous.

Olivier MEGY

Tél. 04.75.64.62.07 / 06.24.62.27.24
 Uniquement sur rendez-vous

CMPP

Tél. 04.75.30.21.34
 Les mardis et mercredis de 9h à 12h et de 13h30 à 18h sur R.V.

Orthophoniste

Marie-Laure FAURE - Tél. 04.75.30.21.41
 Lundi, mardi et jeudi de 14h à 18h30
 et le jeudi de 9h à 12h et de 12h30 à 18h30

Psychologue clinicienne, psychothérapeute

Sylvie KUHN - Tél. 04.75.64.34.76 ou 06.84.21.04.30
 Consultation uniquement sur rendez-vous

Cabinet infirmier - Soins à domicile

Tél. 04.75.30.27.42 - Didier FILLETON, Erika FERRAPIE,
 Jérémy CLAIR et Thérèse GOGUEY
 Permanence tous les jours (sauf le dimanche)
 de 7h30 à 8h30 et de 18h à 18h30

Dentiste

Alain CANDEL - Tél. 04.75.64.37.65 ou 06.09.57.68.57

Docteur Louis HERDT

Rue Claude Jacquillat - Tél. 04.75.30.10.44
 Consultation sans rendez-vous : lundi, mardi, mercredi,
 jeudi de 9h à 11h30 et le lundi, mercredi de 17h à 18h30
 Consultation avec rendez-vous : vendredi, samedi de 9h
 à 11h30 et le mardi, jeudi, vendredi de 17h à 19h30

Masseur - Kinésithérapeute - Ostéopathe

Olivier CROIZIER - Tél. 04.75.30.11.23
 1 rue du Dr Maisonneuve - De 8h à 12h et de 13h à 19h

Ambulances

Ambulance Saint-Agrévoise - Tél. 04.75.30.24.84
 Ambulance Christian Carré - Tél. 04.75.30.25.25

Pharmacie de Saint-Agrève

Philippe GUIRONNET - Tél. 04.75.30.13.22